

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1152

14 juin 2007

### SOMMAIRE

Abelia Concept Group S.A. ....	55296	Mir Quality Growth SICAV .....	55293
Afham Gestion Immobilière S.A. ....	55292	Nordev Holding S.A. ....	55295
Atlantas Saga Conseil S.A. ....	55294	Pearl Air S.A. ....	55291
BCSP V CE Lux II S.à r.l. ....	55277	Pinnacle Prime 1 .....	55288
Bidiesse S.A. ....	55288	Planète-media - La Régie Publicitaire SA .....	55287
Carlyle (Luxembourg) Participations 1 Sàrl .....	55294	Rubelli Investment S.A. ....	55292
Carnegie Fund Management Company S.A. ....	55292	SBRE RR Topco, S.à r.l. ....	55290
Centurian SA .....	55287	S.D.E.-Tec S.à r.l. ....	55283
Deutsche Finanz A.G. ....	55288	Smith & Nephew International S.A. ....	55293
Elexia Sàrl .....	55289	Sopica Technology S.A. ....	55291
Ferrari International S.A. ....	55293	Target Asia Fund (Luxembourg) .....	55294
Fiat Finance Holding S.A. ....	55285	Target Asia Fund (Luxembourg) .....	55294
Fiat Finance S.A. ....	55286	Thimax S.à.r.l. ....	55295
Fineq S.A. ....	55292	U.S. Fixed Income Fund Management Company S.A. ....	55286
Goldbach Luxembourg, S.à r.l. ....	55290	Velu III S.à r.l. ....	55283
Ici Paris XL (Luxembourg) S.A. ....	55295	Veni-Investment S.A. ....	55290
Industrial Partnership .....	55295	Wellington Management Portfolios (Lu- xembourg) IV SICAV - FIS .....	55250
Italgamma S.A. ....	55291	West Air Conditioning S.A. ....	55296
Kohler Investment S.A. ....	55292	Winchester JV S.à r.l. ....	55290
Lindner Luxembourg S.à r.l. ....	55290	Wolff-Weyland Noerdange S.A. ....	55291
Luxani Finance S.A. ....	55287		
MFR Italy Holdings S.à r.l. ....	55296		

**Wellington Management Portfolios (Luxembourg) IV SICAV - FIS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 127.005.

—  
STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-third day of March.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

WELLINGTON GLOBAL ADMINISTRATOR, LTD., a private limited company formed and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda,

duly represented by Mr Claude Niedner, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Boston, on March 22, 2007.

The aforementioned proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has drawn up the following Articles of Incorporation of a public limited company (*société anonyme*) qualifying as an investment company with variable share capital (*société d'investissement à capital variable*) which it declares organized by itself.

**Title I. Name - Registered office - Duration - Purpose**

**Art. 1. Name.** There exists among the existing shareholders and those who may become owners of shares in the future, a public limited company (*société anonyme*) qualifying as an investment company with variable share capital (*société d'investissement à capital variable*) under the name of WELLINGTON MANAGEMENT PORTFOLIOS (LUXEMBOURG) IV SICAV-FIS (hereinafter the «Company»).

**Art. 2. Registered Office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad (but not, in any event in the United States of America, its territories or possessions) by a decision of the board of directors.

2.2 In the event that the board of directors determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period of time.

**Art. 4. Purpose.**

4.1 The exclusive purpose of the Company is to invest the investment portfolios (the «Portfolios») available to it in transferable securities and other assets permitted by law, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.

4.2 The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under the Law of 13 February 2007 on specialised investment funds (the «2007 Law»).

**Title II. Share capital - Shares - Net asset value**

**Art. 5. Share Capital - Classes of Shares.**

5.1 The Share capital of the Company shall be represented by Shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 11 hereof. The minimum capital shall be as provided by law, i.e. one million, two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-). Such minimum capital must be reached within a period of twelve months after the date on which the Company has been authorised as a collective investment undertaking under Luxembourg law. The initial issued Share capital of the Company was thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-).

5.2 The Shares of a Portfolio to be issued pursuant to Articles 6 and 7 hereof may, as the Directors shall determine, be of different Classes. The proceeds of the issue of each Share shall be invested in transferable securities of any kind and any other assets permitted by law pursuant to the investment policy determined by the Directors for the Portfolio (as defined hereinafter) established in respect of the relevant Shares, subject to the investment restrictions provided by law or determined by the Directors.

5.3 The Directors shall establish a Portfolio of assets constituting a Portfolio within the meaning of Article 71 of the 2007 Law for each Class of Shares or for two or more Classes of Shares in the manner described in Article 10 hereof.

Each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant Portfolio and each Portfolio shall only be responsible for the obligations attributable to the relevant Portfolio.

5.4 The Directors, acting in the best interest of the Company, may decide, in the manner described in the Prospectus of the Company, that all or part of the assets of two or more Portfolios be co-managed.

5.5 For the purpose of determining the Share capital of the Company, the net assets attributable to each Portfolio shall, if not expressed in Euro, be converted into Euro and the capital shall be the total aggregate of the net assets of each Portfolio.

#### **Art. 6. Form of Shares.**

##### **6.1**

6.1.1 The Company shall issue Shares in registered form only.

6.1.2 All issued registered Shares of the Company shall be registered in the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated by the Company, and such register shall contain the name of each shareholder, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered Shares held by him and the amount paid up on each fractional Share (hereafter the «Register of Shareholders»).

6.1.3 The inscription of the shareholder's name in the Register of Shareholders evidences his right of ownership of such registered Shares. The Company shall decide whether a certificate for such inscription shall be delivered to the shareholder or whether the shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

6.1.4 The Share certificates (if any) shall be signed by two directors. Such signatures shall be either manual, printed, or in facsimile. However, one of such signatures may be made by a person duly authorised by the Directors in which case, such signature shall be manual. The Company may issue temporary Share certificates in such form as the Directors may determine.

6.2 The transfer of registered Shares shall be effected (i) if Share certificates have been issued, upon delivering the certificate or certificates representing such Shares to the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Company and (ii) if no Share certificates have been issued, by a written declaration of transfer to be inscribed in the Register of Shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Any transfer of registered Shares shall be entered into the Register of Shareholders. Such inscription shall be signed by one or more Directors or officers of the Company or by one or more other persons duly authorised thereto by the Directors.

##### **6.3**

6.3.1 Shareholders entitled to receive registered Shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address shall also be entered into the Register of Shareholders.

6.3.2 In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the Register of Shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered in the Register of Shareholders by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the Register of Shareholders by means of a written notice to the Company at its registered office, or at such other address as may be advised by the Company from time to time.

##### **6.4**

6.4.1 If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his Share certificate (if any) has been lost, mislaid, defaced or destroyed, then, at his request, a duplicate Share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including but not restricted to a bond issued by an insurance company, as the Company may determine. At the issuance of the new Share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original Share certificate in replacement of which the new one has been issued shall become void.

6.4.2 Defaced Share certificates may be cancelled by the Company and replaced by new Share certificates.

6.4.3 The Company may, at its election, charge to the shareholder the costs of a duplicate or of a new Share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issue and registration thereof or in connection with the annulment of the original Share certificate.

##### **6.5**

6.5.1 The Company shall not be bound to register more than four persons as the joint holders of any Share or Shares and in the case of a Share held jointly by several persons, the Company shall not be bound to issue more than one certificate therefor, and delivery of a certificate for a Share to any one of the several joint holders shall be sufficient delivery to all.

6.5.2 In the case of joint holders of record the vote of the senior who tenders a vote, whether in person or by proxy, shall be accepted to the exclusion of the votes of the other joint holders, and for this purpose seniority shall be determined by the order in which the names stand in the Register of Shareholders.

6.5.3 A notice may be given by the Company to the joint holders of record of a Share by giving the notice to the joint holder first named on the Register of Shareholders in respect of the Share.

6.5.4 In the case of joint holders, notice of every general meeting shall be deemed to be validly given if given to the joint holder first named in the Register of Shareholders.

6.6 The Company may decide to issue fractional Shares. Such fractional Shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Class of Shares on a pro rata basis.

#### **Art. 7. Issue of Shares.**

7.1 The Directors are authorised without limitation to issue an unlimited number of Shares at any time without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued.

7.2 The Directors may impose restrictions on the frequency at which Shares shall be issued in any Portfolio. The Directors may, in particular, decide that Shares of any Portfolio shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in the Prospectus.

7.3 Furthermore, the Directors may impose restrictions in relation to the minimum amount of the aggregate net asset value of Shares to be initially subscribed, the minimum amount of any additional investments and the minimum of any holding of Shares.

7.4 Whenever the Company offers Shares for subscription, the price per Share at which such Shares are offered shall be the net asset value per Share of the relevant Class as determined in compliance with Article 11 hereof as at such Valuation Date as may be determined in accordance with such policy as the Directors may from time to time determine. Such price may be increased by a percentage estimate of costs and expenses to be incurred by the Company when investing the proceeds of the issue and by applicable sales commissions, as approved from time to time by the Directors.

#### **7.5**

7.5.1 The issue price so determined shall be payable within a period as determined by the Directors which shall not exceed ten business days from the relevant Valuation Date as defined in the prospectus.

7.5.2 Where an applicant for Shares fails to pay settlement monies on subscription or to provide a completed application form for an initial application by the due date, the Directors may cancel the allotment or, if applicable, redeem the Shares. If requested by a Shareholder, such redemption proceeds may be paid in currencies other than the designated currency of the relevant Share class as determined by the Principal Distributor, acting in its discretion, from time to time. In either case the applicant may be required to indemnify the Company against any and all losses, costs or expenses incurred (as conclusively determined by the Directors in their discretion) directly or indirectly as a result of the applicant's failure to make timely settlement. In computing such loss, account shall be taken, where appropriate, of any movement in the price of the Shares concerned between allotment and cancellation or redemption and the costs incurred by the Company in taking proceedings against the applicant.

7.5.3 If the applicant fails to make timely settlement in respect of the allotment of a Share or Shares, the entity which shall have been appointed from time to time to act as principal distributor of the Shares of the Company may at its discretion take such steps as it sees fit to avoid, mitigate or make good any losses, costs or expenses incurred by the Company as mentioned above including making payment of the due amount to the Company on the due date and shall be entitled to recover all costs and expenses (including interest) incurred directly or indirectly by the Company in seeking to recover such due debt and which is payable on demand.

7.5.4 No request for conversion or redemption of a Share shall be effective unless the price for such Share has been paid and any confirmation delivered in accordance with this Article.

7.6 The Directors may delegate to any director, manager, officer or other duly authorised agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of Shares to be issued and to deliver them.

7.7 The Company may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of securities, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the independent auditor of the Company (réviseur d'entreprises indépendant). The securities to be delivered by way of a contribution in kind must correspond to the investment policy and restrictions of the Portfolio to which they are contributed.

7.8 The Company may issue Shares within the framework of regular savings plans.

#### **Art. 8. Redemption of Shares.**

8.1 Under the terms and procedures set forth by the Directors in the Prospectus and within the limits provided by law and these Articles any shareholder may request the redemption of all or part of his Shares in the Company.

8.2 Subject to the provisions of Article 12 hereof, the redemption price per Share shall be paid within such period as may be determined by the Directors in their discretion from time to time provided however that the payment for redeemed shares is effected as soon as it is practicable, provided that the Share certificates (if any) and such instruments for redemption as may be required by the Directors have been received, and is in a form which is satisfactory to the Company. The proceeds of any redemption effected in relation to a prior subscription may be delayed for more than ten Business Days to assure that the Portfolios tendered for such subscription have cleared.

8.3 Because provisions must be made for an adequate portion of liquid funds in the Portfolio's assets, in normal circumstances payment for redeemed Shares is effected as soon as is practicable after the determination of the redemption price unless statutory or legal provisions, such as foreign exchange controls or restrictions on capital movements, or

other circumstances beyond the control of the Custodian, make it impossible to transfer the redemption amount to the country in which the Shareholder requesting the redemption is resident. Payments will be paid in the currency of the relevant class.

8.4 The redemption price shall be equal to the net asset value per Share of the relevant Class, as determined in accordance with the provisions of Article 11 hereof, less such charges and commissions (if any) at the rate provided by the Prospectus. Such price may be decreased by a percentage estimate of costs and expenses to be incurred by the Company when disposing of assets in order to pay the redemption proceeds to redeeming shareholders. Furthermore, the redemption price may be rounded up or down to no less than the nearest unit of the currency of the relevant Class of Shares, as the Directors shall determine in their discretion.

8.5 If as a result of any request for redemption, the number or the aggregate net asset value of the Shares held by any shareholder would fall below the minimum subscription amount as set out in the Prospectus or such net asset value as determined by the Directors in their discretion from time to time, then the Company may decide that this request be treated as a request for redemption for the full balance of such shareholder's holding of Shares.

8.6 If a redemption will reduce the net assets of any Portfolio by an amount which has an adverse impact on such Portfolio, the Directors may, in their discretion, reduce the redemption in such proportion that it deems to be appropriate to be redeemed. The unredeemed portion shall be redeemed at the next Dealing Day as defined in the prospectus and will be dealt with before any subsequent request for redemption.

8.7 The Directors may decide to make compulsory the redemption of all the Shares held by a shareholder, if the aggregate net asset value of Shares held by such shareholder falls below such value as determined by the Directors in their discretion.

8.8 In the event of extensive or unusually large redemption applications, the custodian and the Directors may decide to delay the settlement of the redemption applications until the Company has sold the corresponding assets of the relevant Portfolio without unnecessary delay. The Directors may also, at their discretion and/or at the request of a shareholder wishing to have his shares redeemed, pay all or a portion of the redemption proceeds in investments owned by the relevant Portfolio. The nature and type of investments to be transferred in any such case shall be determined by the Directors on a fair and equitable basis as confirmed by the auditor of the Portfolio and without material prejudice to the interests of the remaining shareholders. The expenses in connection with the establishment of any auditor's report for this purpose shall be borne by the redeeming shareholder or the relevant Portfolio in the discretion of the Directors acting in the best interest of the remaining shareholders. Any costs of such transfers shall be borne by the shareholders benefiting from the redemption in kind, and the shareholder additionally will bear any cost and market risk associated with converting in kind redemption proceeds to cash.

8.9 All redeemed Shares shall be cancelled.

#### **Art. 9. Conversion of Shares.**

9.1 Any shareholder is entitled to request the conversion of whole or part of his Shares in one Portfolio into Shares of another Portfolio, provided that the Directors may (i) set restrictions, terms and conditions as to the right to and frequency of conversions between certain Portfolios and Share Classes and (ii) subject to the payment of such charges and commissions as the Directors shall determine.

9.2 The price for the conversion of Shares shall be computed by reference to the respective net asset values per Share of the two Portfolios concerned, calculated on the same Valuation Date.

9.3 If as a result of any request for conversion the number or the aggregate net asset value of the Shares held by any shareholder in any Portfolio or Class of Shares would fall below such minimum number or value as determined by the Directors, then the Company may decide that this request be treated as a request for conversion for the full balance of such shareholder's holding of Shares in such Class or Portfolio.

9.4 The Shares which have been converted into Shares of another Portfolio shall be cancelled.

#### **Art. 10. Restrictions on Ownership of Shares.**

10.1 The Company may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any person, firm or corporate body, if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become subject to laws other than those of the Grand Duchy of Luxembourg (including but without limitation tax laws).

10.2 Specifically, but without limitation, the Company may restrict the ownership of Shares in the Company by any United States Person as defined in the prospectus or any other person («Designated Person»), and for such purposes the Company may:

A. decline to issue any Shares and decline to register any transfer of Shares, where it appears to it that such registration or transfer would or might result in the legal or beneficial ownership of such Shares by a United States Person or by any Designated Person; and

B. at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of Shares on the Register of Shareholders, to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's Shares rests in a United States

Person or any other Designated Person, or whether such registry will result in the beneficial ownership of such Shares by a United States Person or any Designated Person; and

C. decline to accept the vote of any United States Person or any Designated Person at any meeting of shareholders of the Company.

10.3 Where it appears to the Company that (i) any United States Person or any Designated Person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of Shares or that (ii) the aggregate net asset value of Shares or the number of Shares held by a shareholder falls below such value or number of Shares respectively as determined by the Directors of the Company, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such shareholder all Shares held by such shareholder in the following manner:

10.3.1 The Company shall serve a notice (the «purchase notice») upon the shareholder holding such Shares or appearing in the Register of Shareholders as the owner of the Shares to be purchased, specifying the Shares to be purchased, the manner in which the purchase price will be calculated and the name of the purchaser.

10.3.2 Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the Share certificate or certificates (if any) representing the Shares specified in the purchase notice.

10.3.3 Immediately after the close of business on the date specified in the purchase notice, such shareholder shall cease to be the owner of the Shares specified in such notice and his name shall be removed from the Register of Shareholders

10.3.4 The price at which each such Share is to be purchased (the «purchase price») shall be an amount based on the net asset value per Share of the relevant Class at the Valuation Date next succeeding the date of the purchase notice or next succeeding the surrender of the Share certificate or certificates (if any) representing the Shares specified in such notice, all as determined by the Directors, less any service charge provided therein.

10.3.5 Payment of the purchase price will be made available to the former owner of such Shares normally in the currency set by the Directors for the payment of the redemption price of the Shares of the relevant Class and will be (i) deposited for payment to such owner by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere or (ii) paid by a check sent to the last known address on the Company's books (as specified in the purchase notice) upon final determination of the purchase price following surrender of the Share certificate or certificates (if any) specified in such notice and unmatured dividend coupons attached thereto.

Upon service of the purchase notice as aforesaid such former owner shall have no further interest in such Shares or any of them, nor any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the purchase price (without interest) from such bank following effective surrender of the Share certificate or certificates (if any) as aforesaid. Any funds receivable by a shareholder under this paragraph, but not collected within a period of five years from the date specified in the purchase notice, may not thereafter be claimed and shall revert to the Portfolio relating to the relevant Class or Classes of Shares. The Directors shall have power from time to time to take all steps necessary to perfect such reversion and to authorise such action on behalf of the Company.

10.3.6 The exercise by the Company of the power conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the grounds that there was insufficient evidence of ownership of Shares by any person or that the true ownership of any Shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any purchase notice, provided in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

#### **Art. 11. Calculation of Net Asset Value per Share.**

11.1 The Net Asset Value per Share of each Portfolio shall be expressed in the reference currency (as defined in the Prospectus) of the relevant Portfolio or Class concerned and shall be determined as of any Valuation Date by dividing the net assets of the Company attributable to each Portfolio, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such Portfolio, at any such Valuation Date, by the number of Shares in the relevant Portfolio then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below. The Net Asset Value per Share may be rounded up or down to no less than the nearest unit of the relevant currency, as the Directors shall determine. If, since the time of determination of the net asset value, there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments attributable to a Portfolio are dealt in or quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of the shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation. In such a case, instructions for subscription, redemption or conversion of Shares shall be executed on the basis of the second net asset value calculation.

11.2 The valuation of the net asset value of each Portfolio shall be made in the following manner:

I. The assets of the Company shall include:

- 1) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- 2) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- 3) all bonds, time notes, shares, stock, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other debt instruments, investments and securities owned or contracted for by the Company;
- 4) all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;

- 5) all interest accrued on any interest-bearing securities owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such securities;
- 6) the primary expenses of the Company insofar as the same have not been written off;
- 7) all other assets of any kind and nature including pre-paid expenses.

The valuation of assets of each Portfolio of the Company shall be calculated in the following manner:

a) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless, however, the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be determined after making such discount as the Directors may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(b) the value of transferable securities and money market instruments and any other assets which are quoted or dealt in on any stock exchange shall be based on the latest available closing price and each transferable securities and money market instruments and any other assets traded on any other regulated market shall be valued in a manner as similar as possible to that provided for quoted securities,

(c) for non-quoted assets or assets not traded or dealt in on any stock exchange or other regulated market, as well as quoted or non-quoted assets on such other market for which no valuation price is available, or assets for which the quoted prices are not representative of the fair market value, the value thereof shall be determined prudently and in good faith by the Directors on the basis of foreseeable purchase and sale prices;

(d) units or shares in open-ended underlying funds will be valued at the official redemption price quoted by the relevant underlying fund, its management company or a third party commissioned by it or at an unofficial redemption price (i.e. an estimated net asset value of the shares or units of the underlying fund), if this is more up-to-date or in the view of the Directors more in conformity with the market than the official redemption price. The unofficial redemption price shall only be used where it has been determined in good faith in accordance with recognized valuation principles capable of being verified by auditors. The Directors shall be entitled to rely on the accuracy of the calculations provided by the relevant underlying fund, its management company or third party commissioned by it without making further enquiries, as long as it is acting in good faith. The valuation on the basis of an unofficial redemption price of the shares or units of underlying funds is final, even if it subsequently turns out that it diverges from the valuation that would have been calculated by reference to the official redemption price;

(e) money market instruments with a remaining maturity of less than ninety days at the time of purchase or securities whose applicable interest rate or reference interest rate is adjusted at least any ninety days on the basis of market conditions shall be valued at cost plus accrued interest from its date of acquisition, adjusted by an amount equal to the sum of (i) any accrued interest paid on its acquisition and (ii) any premium or discount from its face amount paid or credited at the time of its acquisition, multiplied by a fraction the numerator of which is the number of days elapsed from its date of acquisition to the relevant Valuation Date and the denominator of which is the number of days between such acquisition date and the maturity date of such instruments;

Money market instruments with a remaining maturity of more than ninety days at the time of purchase shall be valued at their market price. When their remaining maturity falls under ninety days, the Directors may decide to value them as stipulated above;

(f) liquid assets may be valued at nominal value plus any accrued interest or on an amortized cost basis. All other assets, where practice allows, may be valued in the same manner;

(g) the liquidating value of futures, forward and options contracts not traded on exchanges or on other regulated markets shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the Directors, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, forward and options contracts traded on exchanges or on other regulated markets shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on exchanges and/or regulated markets on which the particular futures, forward or options contracts are traded by the Portfolio; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the Directors may deem fair and reasonable;

(h) All other assets of any kind or nature will be valued at their net realisable value as determined in good faith by or under the responsibility of the Directors in accordance with generally accepted valuation principles and procedures.

To the extent that the Directors consider that it is in the best interests of the Company, given the prevailing market conditions and the level of subscriptions or redemptions requested by Shareholders in relation to the size of any Portfolio, an adjustment, as determined by the Directors at their discretion, may be reflected in the Net Asset Value of the Portfolio for such sum as may represent the percentage estimate of costs and expenses which may be incurred by the relevant Portfolio under such conditions.

II. The liabilities of the Company shall include:

- 1) all loans, bills and accounts payable;

2) all accrued or payable administrative expenses, including, but not limited to, investment advisory and management fees, custodian and paying agent fees, administrator fees, listing fees, domiciliary and corporate agent fees, auditors' and legal fees;

3) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligation for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company where the Valuation Date falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;

4) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Date, as determined from time to time by the Company, and other reserves, if any, authorised and approved by the Directors;

5) the formation expenses of the Company insofar as the same have not been written off; and

6) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities represented by Shares in the Company.

In determining the amount of such other liabilities, the Company shall take into account all expenses payable by the Company which shall comprise promotion, printing, reporting and publishing expenses, including the cost of advertising, preparing, translating and printing of prospectuses, explanatory memoranda, Company documentation or registration statements, annual and semi-annual reports, taxes or governmental charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone, facsimile and other electronic means of communication.

The Company may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance and may accrue the same in equal proportions over any such period.

The value of all assets and liabilities not expressed in the reference currency of a Portfolio will be converted into the reference currency of such Portfolio at the rate of exchange determined at the relevant Valuation Date in good faith by or under procedures established by the Directors.

The Directors, in their absolute discretion, may permit some other method of valuation to be used if they consider that such valuation better reflects the fair value of any asset and / or liability of the Company.

III. The assets shall be allocated as follows:

The Directors shall establish a Portfolio in respect of each Class of Shares and may establish a Portfolio in respect of two or more Classes of Shares in the following manner:

a) if two or more Classes of Shares relate to one Portfolio, the assets attributable to such Classes shall be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the Portfolio concerned. Within a Portfolio, Classes of Shares may be defined from time to time by the Directors so as to correspond to (i) a specific distribution policy, such as entitling to distributions («distribution shares») or not entitling to distributions («capitalisation shares») and/or (ii) a specific sales and redemption charge structure and/or (iii) a specific management or advisory fee structure, and/or (iv) a specific assignment of distribution, shareholder services or other fees, and/or (v) a specific type of investor, and/or (vi) a specific currency, and/or (vii) any other specific features applicable to one Class of Shares;

b) the proceeds to be received from the issue of Shares of a Class shall be applied in the books of the Company to the Portfolio corresponding to that Class of Shares, provided that if several Classes of Shares are outstanding in such Portfolio, the relevant amount shall increase the proportion of the net assets of such Portfolio attributable to the Class of Shares to be issued;

c) the assets and liabilities and income and expenditure applied to a Portfolio shall be attributable to the Class or Classes of Shares corresponding to such Portfolio;

d) where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same Portfolio as the assets from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or decrease in value shall be applied to the relevant Portfolio;

e) where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Portfolio or to any action taken in connection with an asset of a particular Portfolio, such liability shall be allocated to the relevant Portfolio;

f) in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Portfolio, such asset or liability shall be allocated to all the Portfolios pro rata to the net asset value of the relevant Classes of Shares or in such other manner as determined by the Directors acting in good faith; and

g) upon the payment of distributions to the holders of any Class of Shares, the net asset value of such Class of Shares shall be reduced by the amount of such distributions.

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

In the absence of fraud, bad faith, gross negligence or manifest error, every decision in calculating the net asset value taken by the Directors or by any bank, company or other organisation which the Directors may appoint for the purpose of calculating the net asset value, shall be final and binding on the Company and present, past or future shareholders.

IV. For the purpose of this Article:

1) Shares of the Company to be redeemed under Article 8 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the Directors at the Valuation Date on which such valuation is made and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

2) Shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the Directors at the Valuation Date on which such valuation is made and from such time and until received by the Company. The price therefore shall be deemed to be a debt due to the Company;

3) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the reference currency of the relevant Portfolio shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the net asset value of Shares; and

4) where at any Valuation Date the Company has contracted to:

- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company;

provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known at such Valuation Date, then its value shall be estimated by the Company.

**Art. 12. Frequency and Temporary Suspension of Calculation of Net Asset Value per Share, of Issue, Redemption and Conversion of Shares.**

12.1 With respect to each Class of Shares, the Net Asset Value per Share and the price for the issue, redemption and conversion of Shares shall be calculated from time to time by the Company or any agent appointed thereto by the Company, at least once a year or at such higher frequency as determined by the Directors and set out in the Prospectus, such date or time of calculation being referred to herein as the «Valuation Date».

12.2 The Company may suspend the determination of the Net Asset Value per Share of any particular Class or Portfolio and the issue and redemption of its Shares to and from its shareholders as well as the conversion from and to Shares of each Class or Portfolio during:

a) any period when the principal Stock Exchanges on which a substantial proportion of the investments of the Company attributable to such Portfolio are quoted are closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings thereon are restricted or suspended; or

b) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Company attributable to such Portfolio would be impractical; or

c) any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments attributable to any particular Portfolio or the currency price or values on any such stock exchange; or

d) any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making repayments due on the redemption of such Shares or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on the redemption of such Shares cannot in the opinion of the Directors be effected at normal rates of exchange; or

e) following a possible decision to liquidate or dissolve the Company or one or several Classes or Portfolios.

12.3 Such suspension as to any Class of Shares or Portfolio shall have no effect on the calculation of the Net Asset Value per Share, the issue, redemption and conversion of Shares of any other Class of Shares or Portfolio.

12.4 Unless waived by the Directors in compliance with the principle of equal treatment of shareholders, any request for subscription, redemption or conversion shall be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the net asset value.

**Title III. Administration and Supervision**

**Art. 13. Directors.**

13.1 The Company shall be managed by a board of directors (the «Directors») composed of not less than three members, who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office.

13.2 Directors shall be elected by the majority of the votes of the Shares present or represented.

13.3 Any director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution adopted by the general meeting.

13.4 In the event of a vacancy in the office of director, the remaining directors may temporarily fill such vacancy. The shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next general meeting.

**Art. 14. Board Meetings.**

14.1 The board of directors may choose from among its members a chairman and one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary (who need not be a director) who shall write and keep the minutes of the meetings of the board

of directors and of the shareholders. Either the chairman or any two directors may at any time summon a meeting of the directors by notice in writing to every director which notice shall set forth the general nature of the business to be considered and the place at which the meeting is to be convened.

14.2 Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the board of directors.

14.3 The chairman shall preside at the meetings of the directors and of the shareholders. In his absence, the shareholders or the directors shall decide by a majority vote that another director, or in the case of a shareholders' meeting, that any other person shall be in the chair of such meetings.

14.4 The board of directors may from time to time and at any time by powers of attorney appoint any company, firm, person or body of persons, whether nominated directly or indirectly by the Directors, to be the attorney or attorneys of the Company for such purpose and with such powers, authorities and discretions (not exceeding those vested in or exercisable by the board of directors under these Articles) and for such period and subject to such conditions as they may think fit, and any such powers of attorney may contain such provisions for the protection and convenience of persons dealing with any such attorneys as the Directors may think fit and may also authorise any such attorney to delegate all or any of the powers, authorities and discretions vested in him.

14.5 Any director may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar means of communication another director as his proxy. A director may represent several of his colleagues.

14.6 The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors. The directors may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorised thereto by resolution of the board of directors.

14.7 The board of directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors, or any other number of directors that the board may determine, are present or represented.

14.8 Resolutions of the board of directors will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed where they are signed by the chairman of the meeting or any two directors.

14.9 Resolutions are taken by a majority vote of the directors present or represented. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a deciding vote.

14.10 Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings. Each director shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such decision has been taken.

14.11 Members of the board of directors or of any committee thereof may participate in a meeting of the board of directors or of such committee by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear each other and participation in a meeting pursuant to this provision shall constitute presence in person at such meeting

#### **Art. 15. Powers of the Board of Directors.**

15.1 The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose, in compliance with the investment policies as determined in Article 18 hereof.

15.2 All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

**Art. 16. Corporate Signature.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signatures of any two directors or by the joint or single signature of any officer(s) of the Company or of any other person(s) to whom authority has been delegated by the board of directors.

#### **Art. 17. Delegation of Power.**

17.1 The board of directors of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorised signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the board of directors, who shall have the powers determined by the board of directors and who may, if the board of directors so authorises, sub-delegate their powers.

17.2 The Company will enter into an investment management agreement with any affiliated or associated company of WELLINGTON MANAGEMENT COMPANY, LLP (the «Investment Manager»), which shall supply the Company with recommendations and advice with respect to the Company's investment policy pursuant to Article 18 hereof and may, on a day-to-day basis and subject to the overall control and responsibility of the board of directors, have actual discretion to purchase and sell securities and other assets of the Company pursuant to the terms of a written agreement. Subject to the approval of the board of directors of the Company, the Investment Manager may delegate its powers to third parties at its own cost.

17.3 In the event of non-conclusion or termination of such written agreement in any manner whatsoever, the Company shall change its name forthwith upon the request of the Investment Manager to a name not resembling the one specified in Article 1 hereof.

17.4 The Directors may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

**Art. 18. Investment Policies.** The Directors, based upon the principle of risk spreading, have the power to determine the investment policies and strategies to be applied in respect of each Portfolio and the course of conduct of the management and business affairs of the Company in compliance with applicable laws and regulations, in particular the provisions of the 2007 Law.

**Art. 19. Conflict of Interest.**

19.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

19.2 In the event that any Director or officer of the Company may have an interest in any transaction of the Company which conflicts with the interests of the Company, such Director or officer shall make known to the board of directors such conflict of interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of shareholders.

Such conflict of interest as referred to in this Article, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving any affiliated or associated company of the investment manager, or such other person, company or entity as may from time to time be determined by the board of Directors in its discretion.

**Art. 20. Indemnification of Directors.** Every director, agent, auditor, or officer of the Company and his personal representatives shall be indemnified and secured harmless out of the assets and funds of the Company against all actions, proceedings, costs, charges, expenses, losses, damages or liabilities («Losses») incurred or sustained by him in or about the conduct of the Company business or affairs or in the execution or discharge of his duties, powers, authorities or discretions, including Losses incurred by him in defending (whether successfully or otherwise) any civil proceedings concerning the Company in any court whether in Luxembourg or elsewhere. No such person shall be liable (i) for the acts, receipts, neglects, defaults or omissions of any other such person or (ii) by reason of his having joined in any receipt for money not received by him personally or (iii) for any loss on account of defect of title to any property of the Company or (iv) on account of the insufficiency of any security in or upon which any money of the Company shall be invested or (v) for any loss incurred through any bank, broker or other agent or (vi) for any loss, damage or misfortune whatsoever which may happen in or arise from the execution or discharge of the duties, powers, authorities, or discretions of his office or in relation thereto, unless the same shall happen through his own gross negligence or wilful misconduct against the Company.

**Art. 21. Fees of the board of directors.** The general meeting may grant the directors, as remuneration for their activities, a fixed annual sum, in the form of directors' fees, which shall be booked under the Company's overheads and distributed among the members of the board of directors, at its discretion.

In addition, the directors may be paid for expenses incurred on behalf of the Company insofar as these are considered as reasonable.

The fees of the chairman or secretary of the board of directors, those of the general manager and officers shall be determined by the board of directors.

**Art. 22. Auditors.**

22.1 The operations of the Company, including particularly its books of accounts and the filing of any tax returns or other reports required by the laws of Luxembourg, shall be supervised by an authorized external auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the general meeting of shareholders of the Company for a period which may not exceed six years and shall remain in office until re-elected or until his successor is elected and qualifies. The auditor will be remunerated by the Company.

22.2 The auditor shall fulfil all duties prescribed by the 2007 Law.

**Title IV. General meetings - Accounting year - Distributions**

**Art. 23. General Meetings of Shareholders of the Company.**

23.1 The general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the shareholders regardless of the Class of Shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

23.2 The general meeting of shareholders shall meet upon call by the board of directors.

23.3 It may also be called upon the request of shareholders representing at least one fifth of the Share capital of the Company.

23.4 The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law in Luxembourg-City at a place specified in the notice of meeting, at 4.00 p.m. (Luxembourg time) on the third Tuesday of April of each year.

23.5 If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

23.6 Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

23.7 The board of directors may convene a general shareholders meeting pursuant to a notice setting forth the agenda sent at least eight days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder's address in the Register of Shareholders or at such other address indicated by the relevant shareholder. No evidence of the giving of such notice to registered shareholders is required by the meeting. The agenda shall be prepared by the board of directors except in the instance where the meeting is called on the written demand of the shareholders in which instance the board of directors may prepare a supplementary agenda.

23.8 If no publications are made, notices to shareholders may be mailed by registered mail only.

23.9 If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

23.10 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

23.11 The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

23.12 Each Share of whatever Class is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission, who need not be a shareholder and who may be a director of the Company.

23.13 Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

#### **Art. 24. General Meetings of Shareholders of a Class or of Classes of Shares.**

24.1 The shareholders of the Class or Classes issued in respect of any Portfolio may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Portfolio.

24.2 In addition, the shareholders of any Class of Shares may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Class.

24.3 The provisions of Article 23, paragraphs 2, 3, 7, 8, 9, 10 and 11 shall apply to such general meetings.

24.4 Each Share is entitled to one vote in compliance with Luxembourg law and these Articles. Shareholders may act either in person or by giving a proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission to another person who need not be a shareholder and may be a director of the Company.

24.5 Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of shareholders of a Portfolio or of a Class are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

24.6 Any resolution of the general meeting of shareholders of the Company, affecting the rights of the holders of Shares of any Class vis-à-vis the rights of the holders of Shares of any other Class or Classes, shall be subject to a resolution of the general meeting of shareholders of such Class or Classes in compliance with Article 68 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

#### **Art. 25. Termination and Merger of Portfolios.**

25.1 In the event of special circumstances beyond its control, such as political, economic, military or other emergencies, or in the event the total net assets of a Portfolio fall below an amount which the Directors consider not appropriate to effectively manage the Portfolio, the Directors are also empowered to liquidate the Portfolio at any time. A notice of such liquidation to the shareholders shall be published in the Mémorial and two newspapers, including at least one Luxembourg newspaper. Registered shareholders shall receive such notice by mail. No shares may be converted after the date of the decision to liquidate the Portfolio. However the redemption of shares will remain possible provided that all shareholders are treated equally. The Company shall redeem the shares of the Portfolio and reimburse the shareholders in proportion to their respective holdings. The liquidation proceeds which cannot be distributed at the close of liquidation of the relevant Portfolio shall be deposited with the Caisse de Consignation in Luxembourg.

If such circumstances do not apply, a decision to liquidate a Portfolio may only be taken at an extraordinary general meeting of the shareholders of the Portfolio concerned. This extraordinary meeting may decide to liquidate the Portfolio without quorum conditions and with a simple majority of the shareholders present or presented. Registered shareholders will be notified by letter of the decision to liquidate prior to the effective date of the liquidation and the letter will indicate the reasons for, and the procedures of, the liquidation operations. Unless the Board otherwise decides in the interests of, or to keep equal treatment between, the shareholders, the shareholders of the Portfolio concerned may continue to request redemption or conversion of their shares free of charge.

25.2 Assets which may not be distributed to the relevant beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the custodian for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

25.3 All redeemed shares shall be cancelled.

25.4 Under the same circumstances as provided above, the Directors or, respectively, the shareholders concerned, may decide to close down a Portfolio or Class by merger into another Portfolio (the «new Portfolio»), Class (the «new Class») or Luxembourg domiciled Undertaking for Collective Investment. In addition, such merger may be decided by the Directors if required by the interests of the shareholders of the Portfolio or the Classes concerned. Shareholders will be informed of such a decision in the same manner as described in the preceding paragraph and, in addition, the letter will contain information in relation to the new Portfolio, Class or Undertaking for Collective Investment. Such notice will be sent within one month before the date on which the merger becomes effective in order to enable shareholders to request redemption of their shares, free of charge, before the operation involving contribution into the new Portfolio, Class or Undertaking for Collective Investment becomes effective.

25.5 If the merger is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type (fonds commun de placement), shareholders having not voted in favour of such merger will be considered as having requested the redemption of their Shares, except if they have given written instructions to the contrary to the Company. The assets which may not or are unable to be distributed to such shareholders for whatever reasons will be deposited with the custodian for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

**Art. 26. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall commence on the first of October of each year and shall terminate on the thirtieth of September of the following year. The first accounting year of the Company started on the date of incorporation of the Company and terminated on 30 September 2007.

#### **Art. 27. Distributions.**

27.1 The general meeting of shareholders of the Class or Classes issued in respect of any Portfolio shall, upon proposal from the Directors and within the limits provided by law, determine how the results of such Portfolio shall be disposed of, and may from time to time declare, or authorise the Directors to declare, distributions.

27.2 For any Class or Classes of Shares entitled to distributions, the Directors may decide to pay interim dividends in the frequency and amounts determined by the Directors in compliance with the conditions set forth by law.

27.3 Payments of distributions to holders of registered Shares shall be made to such shareholders at their addresses in the Register of Shareholders.

27.4 Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Directors shall in their discretion determine from time to time.

27.5 The Directors may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as may be set forth by the Directors.

27.6 Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the Portfolio relating to the relevant Class or Classes of Shares.

27.7 No interest shall be payable by the Company on a dividend which has not been claimed by a shareholder.

### **Title V. Final provisions**

#### **Art. 28. Custodian.**

28.1 To the extent required by law, the Company shall enter into a custody agreement with a banking or saving institution as defined by the law of April 5, 1993 on the financial sector (herein referred to as the «custodian»).

28.2 The custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the 2007 Law.

28.3 If the custodian wishes to retire, the Directors shall use their best endeavours to find a successor custodian within six months of the effectiveness of such retirement. The Directors may terminate the appointment of the custodian but shall not remove the custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

#### **Art. 29. Dissolution of the Company.**

29.1 The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 31 hereof.

29.2 Whenever the Share capital falls below two-thirds of the minimum capital indicated in Article 5 hereof, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting by the Directors. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the Shares represented at the meeting.

29.3 The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting whenever the Share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by Article 5 hereof; in such an event, the general meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by shareholders holding one-fourth of the votes of the Shares represented at the meeting.

29.4 The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum, as the case may be.

**Art. 30. Liquidation.** Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and their compensation.

Should the Company be liquidated, such liquidation shall be carried out in accordance with the provisions of the Law of 2007 which specifies the steps to be taken to enable Shareholders to participate in the liquidation distributions and in this connection provides for deposit in escrow at the Caisse de Consignation in Luxembourg of any such amounts which it has not been possible to distribute to the Shareholders at the close of liquidation. Amounts not claimed within the prescribed period are liable to be forfeited in accordance with the provisions of Luxembourg law. The net liquidation proceeds of the Portfolio shall be distributed to the Shareholders of each Class of the Portfolio in proportion to their respective holdings of such Class.

**Art. 31. Amendments to the Articles of Incorporation.** These Articles of Incorporation may be amended by a general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

**Art. 32. Statement.** Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or shareholders also include corporations, partnerships associations and any other organised group of persons whether incorporated or not. Capitalised terms within these Articles of Incorporation shall have the same meaning as in the prospectus unless otherwise defined herein.

**Art. 33. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and the 2007 Law, as such laws have been or may be amended from time to time.

#### *Transitional Dispositions*

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on September 30, 2007.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2008.

#### *Subscription and Payment*

The subscriber has subscribed and has paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

	Shares
WELLINGTON GLOBAL ADMINISTRATOR, LTD .....	31
Total: .....	31

All the shares have been entirely paid-in so that the amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) is as of now available to the Fund, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Fund as a result of its formation are estimated at approximately seven thousand five hundred Euro.

#### *First Extraordinary General Meeting of Shareholders*

The above named party, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders. Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions:

1. The address of the Fund is set 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1635 Luxembourg.
2. The number of directors is fixed at four and the number of auditors at one.
3. The following persons are appointed as directors for a maximum period of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2012:
  - a. Mr Matthew Coll, born in San Diego, California on October 3, 1965, Director, WELLINGTON MANAGEMENT INTERNATIONAL LTD., London, professionally residing at Cardinal Place, 80 Victoria Street, London SW1E 5JL, England;
  - b. Ms Nancy Lukitsh, born in Pittsburgh, Pennsylvania on June 25, 1956, Senior Vice President, WELLINGTON MANAGEMENT COMPANY, LLP, Boston, professionally residing at 75 State Street, Boston, Massachusetts;
  - c. Ms Sara Lou Sherman, born in Boston, Massachusetts on March 12, 1964, Vice President and Counsel, WELLINGTON MANAGEMENT COMPANY, LLP, Boston, professionally residing at 28 State Street, Boston, Massachusetts;

d. Mr Neil Medugno, born in Everett, Massachusetts on August 22, 1957, Senior Vice President, WELLINGTON MANAGEMENT COMPANY, LLP, Boston, professionally residing at 200 State Street, Boston, Massachusetts.

4. The following is appointed as independent auditor for the same period:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing before the Notary signed together with the Notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

WELLINGTON GLOBAL ADMINISTRATOR, une société à responsabilité limitée (private limited company) de droit des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermudes,

dûment représentée par M<sup>e</sup> Claude Niedner, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Boston, le 22 mars 2007.

La dite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable qu'il déclare constituer comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège social - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de WELLINGTON MANAGEMENT PORTFOLIOS (LUXEMBOURG) IV SICAV-FIS (ci-après la «Société»).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par décision du conseil d'administration, des succursales, filiales ou autres bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger (mais nullement et en aucun cas aux Etats-Unis d'Amérique, ses territoires ou possessions).

2.2 Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre public ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **Art. 4. Objet.**

4.1 L'objet exclusif de la Société est d'investir les compartiments d'investissement (les «Compartiments») dont elle dispose en valeurs mobilières et autres avoirs autorisés par la loi avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs.

4.2 La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la loi du 13 février 2007 relatives aux fonds d'investissement spécialisés («la Loi de 2007»).

#### **Titre II. Capital social - Actions - Valeur nette d'inventaire**

#### **Art. 5. Capital social - Classes d'actions.**

5.1 Le capital de la Société sera représenté par des actions entièrement libérées, sans mention de valeur, et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société conformément à l'article 11 des présents Statuts. Le capital minimum sera celui prévu par la loi, soit un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-). Ce capital minimum doit être atteint endéans d'une période de douze mois à partir de la date à laquelle la Société a été autorisée comme organisme de placement collectif selon la législation luxembourgeoise. Le capital initial était de trente et un mille euros (EUR 31.000,-).

5.2 Les actions d'un Compartiment à émettre conformément aux articles 6 et 7 ci-dessous pourront être émises, au choix des Administrateurs, au titre de différentes Classes. Le produit de toute émission d'actions relevant d'une Classe

déterminée sera investi en valeurs mobilières de toute nature et autres avoirs autorisés par la loi suivant la politique d'investissement déterminée par les Administrateurs pour le Compartiment (tel que défini ci-après), établi pour la (les) Classe(s) d'actions concernée(s), compte tenu des restrictions d'investissement prévues par la loi ou adoptées par les Administrateurs.

5.3 Les Administrateurs établiront un portefeuille d'avoirs constituant un Compartiment, au sens de l'article 71 de la Loi de 2007, correspondant à une Classe d'actions ou correspondant à deux ou plusieurs Classes d'actions, de la manière décrite à l'article 10 ci-dessous. Chaque portefeuille d'avoirs sera investi pour le bénéfice exclusif du Compartiment correspondant et chaque portefeuille d'avoirs sera le seul et l'unique responsable, à concurrence de ses avoirs, pour les engagements qui lui sont attribuables.

5.4 Les Administrateurs peuvent décider, dans le meilleur intérêt de la Société, que tout ou partie des avoirs de deux ou plusieurs compartiments peuvent être cogérés sur une base séparée ou en commun, de la manière décrite dans le Prospectus.

5.5 Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chaque Compartiment seront, s'ils ne sont pas exprimés en euros, convertis en euros et le capital sera égal au total des avoirs nets de tous les Compartiments.

## **Art. 6. Forme des actions.**

### 6.1

6.1.1 La Société émettra uniquement des actions nominatives.

6.1.2 Toutes les actions nominatives émises de la Société seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; l'inscription doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société, le nombre d'actions nominatives qu'il détient et le montant libéré sur chaque fraction d'action (le «Registre des Actionnaires»).

6.1.3 La propriété de l'action nominative s'établit par une inscription sur le Registre des Actionnaires. La Société décidera si un certificat constatant cette inscription sera délivré à l'actionnaire ou si celui-ci recevra une confirmation écrite de sa qualité d'actionnaire.

6.1.4 Les certificats d'actions seront signés par deux administrateurs. Les deux signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe. Toutefois, une des signatures pourra être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration; dans ce cas, elle devra être manuscrite. La Société pourra émettre des certificats provisoires dans les formes qui seront déterminées par le conseil d'administration.

6.2 Le transfert d'actions nominatives se fera (i) si des certificats d'actions ont été émis, par la remise à la Société du ou des certificats d'actions nominatives et de tous autres documents de transfert exigés par la Société, ou bien (ii) s'il n'a pas été émis de certificats, par une déclaration de transfert écrite, portée au Registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par les mandataires valablement constitués à cet effet. Tout transfert d'actions nominatives sera inscrit au Registre des Actionnaires, pareille inscription devant être signée par un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société, ou par une ou plusieurs autres personnes désignées à cet effet par le conseil d'administration.

### 6.3

6.3.1 Tout actionnaire désirant obtenir des actions nominatives devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite à son tour au registre des actionnaires.

6.3.2 Au cas où un actionnaire en nom ne fournit pas d'adresse à la Société, mention en sera faite au Registre des Actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Celui-ci pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au Registre des Actionnaires par une déclaration écrite, envoyée à la Société à son siège social ou à telle autre adresse recommandée par celle-ci.

### 6.4

6.4.1 Lorsqu'un actionnaire peut justifier à la Société que son certificat d'actions a été égaré, abîmé, endommagé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande, aux conditions et garanties que la Société déterminera, notamment sous forme d'une assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra exiger. Dès l'émission du nouveau certificat, sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original n'aura plus de valeur.

6.4.2 Les certificats abîmés peuvent être annulés par la Société et remplacés par des certificats nouveaux.

6.4.3 La Société peut à son gré mettre en compte à l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat, ainsi que toutes les dépenses raisonnables encourues par la Société en relation avec l'émission du certificat de remplacement et son inscription au registre des actionnaires ou avec l'annulation de l'ancien certificat.

### 6.5

6.5.1 La Société ne sera pas tenue d'inscrire plus de quatre personnes comme propriétaires indivis d'une ou plusieurs actions et dans le cas d'une action détenue conjointement par plusieurs personnes, la Société ne sera pas tenue de délivrer

plus d'un certificat et la remise d'un certificat pour une action à l'un quelconque des actionnaires indivis vaudra délivrance à l'égard de tous.

6.5.2 Dans le cas où plusieurs actionnaires indivis sont inscrits, le vote, en personne ou par procuration, du plus ancien sera accepté à l'exclusion des votes des autres indivisaires et l'ancienneté sera déterminée à cette fin selon l'ordre dans lesquels les noms ont été inscrits dans le Registre des Actionnaires.

6.5.3 Les avis et notifications aux actionnaires indivis inscrits pourront être adressés par la société au seul actionnaire indivis premier inscrit sur le Registre des Actionnaires.

6.5.4 En cas de pluralité de propriétaires pour une même part, l'avis de convocation à chaque assemblée générale sera réputé valablement donné à tous pourvu qu'il ait été donné à l'actionnaire indivis premier inscrit sur le Registre des Actionnaires.

6.6 La Société peut décider d'émettre des fractions d'action. Une fraction d'action ne confère pas le droit de vote mais donnera droit à une fraction correspondante des actifs nets attribuables à la Classe d'actions concernée.

#### **Art. 7. Emission des actions.**

7.1 Les Administrateurs sont autorisés à émettre à tout moment et sans limitation un nombre illimité d'actions nouvelles entièrement libérées, sans réserver aux actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

7.2 Les Administrateurs peuvent restreindre la fréquence à laquelle les actions seront émises dans un Compartiment; Les Administrateurs peuvent, notamment, décider que les actions d'un Compartiment seront uniquement émises pendant une ou plusieurs périodes déterminées ou à toute autre périodicité telle que prévue dans les documents de vente des actions.

7.3 Le conseil d'administration peut également imposer des restrictions concernant le montant minimum de la valeur nette d'inventaire totale des actions faisant l'objet d'une souscription initiale, concernant le montant minimum de toute souscription subséquente ou concernant la détention minimale d'actions.

7.4 Lorsque la Société offre des actions en souscription, le prix par action offerte sera égal à la valeur nette d'inventaire par action de la Classe concernée, déterminée conformément à l'article 11 ci-dessous à la Date d'Évaluation en conformité les règles déterminées périodiquement par Les Administrateurs. Ce prix peut être majoré par un pourcentage estimé de coûts et dépenses encourus par la Société lorsqu'elle investit les produits des émissions ainsi que par les commissions de vente applicables, tel qu'approuvées périodiquement par le conseil d'administration.

#### 7.5

7.5.1 Le prix d'émission ainsi fixé sera payable endéans la période fixée par les Administrateurs mais n'excédera pas dix jours ouvrables à compter de la Date d'Évaluation telle que définie dans le prospectus.

7.5.2 Lorsqu'un souscripteur reste en défaut de régler les sommes dues ou reste en défaut de fournir le formulaire de demande relatif à une première souscription dûment complété à la date requise, les Administrateurs peuvent annuler l'attribution ou, le cas échéant, procéder au rachat des actions. S'il est demandé par un Actionnaire, de tels produits du rachat peuvent être payés dans des devises autres que la devise de référence de la Classe d'actions en question telle que déterminée par le Distributeur Principal, agissant à sa discrétion au moment opportun. Dans ces hypothèses, il peut être exigé du souscripteur défaillant qu'il indemnise la Société pour toutes les dépenses exposées et pertes ou charges subies (ainsi qu'il en sera décidé par les Administrateurs à leur discrétion) et qui sont la conséquence directe ou indirecte de la défaillance du souscripteur. Pour l'évaluation des dites pertes, il sera tenu compte, le cas échéant, de toute fluctuation du prix des actions concernées entre leur allocation et l'annulation de leur attribution ou de leur rachat et toutes les charges supportées par la Société pour le recouvrement contre le souscripteur défaillant.

7.5.3 Si le souscripteur reste en défaut de s'exécuter à temps en ce qui concerne l'allocation d'une action ou d'actions, l'entité qui aura été nommée pour agir comme distributeur principal des actions de la Société peut prendre à sa guise toute initiative qu'elle juge utile pour éviter, atténuer ou tourner à profit toute dépense, perte ou charge visée au point précédent, en ce compris celle de payer à temps les montants dus à la Société, ce qui lui donnera le droit de recouvrer toutes charges et dépenses (avec intérêts) encourues directement ou indirectement par la Société cherchant à recouvrer la dette due et exigible.

7.5.4 Aucune demande de conversion ou de rachat d'une action ne sera prise en compte à moins que le prix de souscription de cette action ait été payé avec confirmation délivrée conformément au présent article.

7.6 Les Administrateurs peuvent déléguer à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir en paiement le prix des actions nouvelles à émettre et de les délivrer.

7.7 La Société pourra accepter d'émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs mobilières, en observant les prescriptions édictées par la loi luxembourgeoise et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises indépendant de la Société («réviseur d'entreprises indépendant»). Les valeurs mobilières à remettre par voie d'apport en nature doivent correspondre à la politique et aux restrictions d'investissement du Compartiment auquel elles ont été apportées.

7.8 La Société peut émettre des actions dans le cadre de plans d'épargne.

#### **Art. 8. Rachat des actions.**

8.1 Selon les modalités fixées par le conseil d'administration dans le Prospectus et dans les limites imposées par la loi et par les présents Statuts, tout actionnaire a le droit de demander à la Société qu'elle lui rachète tout ou partie des actions qu'il détient.

8.2 Sans préjudice de l'article 12, le prix de rachat par action sera payable pendant une période déterminée par les Administrateurs à leur discrétion pourvu que le paiement pour des actions rachetées soit effectué aussitôt que praticable, pourvu que les certificats d'actions, s'il y en a, et les documents de transfert que le conseil d'administration pourra exiger aient été reçus, et sous une forme qui satisfasse la Société. Le paiement du produit d'un rachat portant sur des actions préalablement souscrites pourra être retardé de plus de 10 jours ouvrables afin d'assurer que les fonds remis lors de la souscription des actions en question soient disponibles.

8.3 Du fait que des provisions de liquidités des avoirs du Compartiment doivent être faites dans une mesure adéquate, le paiement pour des rachats d'actions est effectué aussitôt que praticable après la détermination du prix de rachat dans les circonstances normales à moins que des dispositions réglementaires ou légales telles que des contrôles d'échange commerciaux internationaux ou des restrictions à la circulation des capitaux, ou d'autres circonstances au-delà du contrôle de la banque dépositaire ne rendent impossible le transfert du montant de rachat au pays dans lequel l'Actionnaire demandant le rachat est résident. Les paiements seront effectués dans la devise de la classe concernée.

8.4 Le prix de rachat sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire par action de la Classe concernée, déterminée conformément aux dispositions de l'article 11 ci-dessous, diminuée des frais et commissions (s'il y a lieu) au taux fixé par le Prospectus. Ce prix peut être réduit par un pourcentage estimé de coûts et dépenses encourus par la Société lorsqu'elle doit réaliser des avoirs afin de payer le prix de rachat aux actionnaires ayant demandé le rachat de leurs actions. Par ailleurs, ce prix de rachat pourra être arrondi vers le haut ou vers le bas au moins à l'unité la plus proche de la devise concernée, ainsi que le conseil d'administration le déterminera à sa discrétion.

8.5 Au cas où une demande de rachat d'actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des actions qu'un actionnaire détient dans une Classe en dessous de tel nombre tel que défini dans le prospectus ou de telle valeur déterminé(e) par le conseil d'administration à sa discrétion, la Société pourra obliger cet actionnaire au rachat de toutes les actions qu'il détient relevant de cette Classe d'actions.

8.6 Au cas où un rachat réduirait les avoirs nets d'un Compartiment d'un montant ayant un impact négatif sur ledit Compartiment, le conseil d'administration peut à sa discrétion réduire le rachat d'une telle proportion qu'il estime opportun. La part non rachetée sera rachetée au Jour de Transaction prochain tel que défini dans le prospectus et sera traitée avant toute demande de rachat suivante.

8.7 En outre, le conseil d'administration peut obliger un actionnaire au rachat de toutes ses actions lorsque la valeur nette d'inventaire totale des actions détenues par cet actionnaire tombe en dessous d'une valeur déterminée par le conseil d'administration à sa discrétion.

8.8 Dans le cas de demandes de rachat considérables ou inhabituellement nombreuses, la banque dépositaire et le conseil d'administration peuvent décider de reporter le règlement des demandes de rachat jusqu'à ce que la Société ait vendu les avoirs correspondants du Compartiment concerné sans retard inutile. Le conseil d'administration peut également à sa discrétion et/ou à la demande d'un actionnaire souhaitant le rachat de ses actions, payer tout ou une part de la somme recueillie par des investissements possédés par le Compartiment concerné. La nature et le type des investissements à transférer dans un tel cas sera déterminé par le conseil d'administration sur une base juste et équitable telle que confirmée par le réviseur du Compartiment et sans préjudice matérielle aux intérêts des actionnaires restants. Les dépenses relatives à la rédaction du rapport du réviseur à cet effet seront portées par l'actionnaire rachetant ou le Compartiment à la discrétion du conseil d'administration agissant dans le meilleur intérêt des actionnaires restant. Tous les frais de tels transferts seront supportés par les actionnaires profitant du rachat en nature, et de plus l'actionnaire supportera tous les frais et tout risque de marché associés à la conversion des sommes recueillies par le rachat en nature en espèces.

8.9 Toutes les actions rachetées seront annulées.

#### **Art. 9. Conversion des actions.**

9.1 Tout actionnaire est autorisé à demander la conversion de tout ou partie de ses actions dans un Compartiment en une Classe d'actions dans un autre Compartiment étant entendu que le conseil d'administration pourra (i) imposer des restrictions, modalités et conditions quant à la fréquence et au droit de procéder à des conversions entre certaines Classes d'actions et (ii) soumettre ces conversions au paiement de frais et charges dont il déterminera le montant.

9.2 Le prix de conversion des actions sera calculé par référence à la valeur nette d'inventaire respective des deux Classes d'actions concernées, calculée à la même Date d'Evaluation.

9.3 Au cas où une conversion d'actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des actions qu'un actionnaire détient dans une Classe déterminée en dessous de tel nombre ou de telle valeur déterminé (e) par le conseil d'administration, la Société pourra obliger cet actionnaire à convertir toutes ses actions relevant de cette Classe.

9.4 Les actions, dont la conversion en actions d'une autre Classe a été effectuée, seront annulées.

#### **Art. 10. Restrictions à la propriété des actions.**

10.1 La Société pourra restreindre ou empêcher la possession de ses actions par toute personne, firme ou société, si, de l'avis de la Société, une telle possession peut être préjudiciable pour la Société, si elle peut entraîner une violation légale ou réglementaire, luxembourgeoise ou étrangère, ou s'il en résulterait que la Société serait soumise à des lois autres que luxembourgeoises (y compris, mais sans limitation, les lois fiscales).

10.2 La Société pourra notamment, mais sans limitation, restreindre la propriété de ses actions par des Ressortissants des Etats-Unis d'Amérique tels que définis dans le prospectus ou toute autre personne («Personne Désignée»), et à cet effet la Société pourra:

A. - refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété légale ou économique d'actions à un Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique ou à toute autre Personne Désignée; et

B. - à tout moment, demander à toute personne figurant au registre des actionnaires, ou à toute autre personne qui demande à s'y faire inscrire, de lui fournir tous renseignements qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir économiquement à un Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique ou toute autre Personne Désignée ou si cette inscription au registre peut conduire à faire acquérir à un Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique ou toute autre Personne Désignée la propriété économique de ces actions; et

C. - refuser d'accepter, lors de toute assemblée générale d'actionnaires de la Société, le vote de tout Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique ou toute autre Personne Désignée.

10.3 S'il apparaît à la Société (i) qu'un Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique ou toute autre Personne Désignée, seul ou ensemble avec d'autres personnes, est le bénéficiaire économique d'actions de la Société, ou que (ii) la valeur nette d'inventaire totale des actions ou le nombre d'actions que détient un actionnaire tombe en dessous de telle valeur, respectivement de tel nombre d'actions, tel que déterminé par le conseil d'administration, la Société pourra procéder ou faire procéder au rachat forcé de l'ensemble des actions détenues par cet actionnaire, en respectant la procédure suivante:

10.3.1 La Société enverra un préavis (appelé ci-après «avis de rachat») à l'actionnaire possédant les titres ou apparaissant au registre des actionnaires comme étant le propriétaire des actions à racheter; l'avis de rachat spécifiera les titres à racheter, la manière suivant laquelle le prix de rachat sera déterminé et le nom de l'acheteur.

10.3.2 L'avis de rachat sera envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite dans les livres de la Société. L'actionnaire en question sera obligé de remettre à la Société sans délai le ou les certificats représentant les actions spécifiées dans l'avis de rachat.

10.3.3 Immédiatement après la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être propriétaire des actions spécifiées dans l'avis de rachat; son nom sera rayé du registre des actionnaires.

10.3.4 Le prix auquel chaque action spécifiée dans l'avis de rachat sera rachetée (appelé ci-après «prix de rachat») sera basé sur la valeur nette d'inventaire par action de la Classe concernée au Da d'Évaluation qui suivra immédiatement la date de l'avis de rachat ou qui suivra immédiatement la remise du ou des certificats représentant les actions spécifiées dans cet avis, le tout ainsi que prévu par le conseil d'administration, déduction faite des commissions qui y sont également prévues.

10.3.5 Le paiement du prix de rachat à l'ancien propriétaire sera effectué en la monnaie fixée par les Administrateurs pour le paiement du prix de rachat des actions de la Classe concernée et sera (i) déposé pour le paiement à l'ancien propriétaire par la Société auprès d'une banque au Luxembourg ou à l'étranger ou (ii) payé par chèque envoyé à la dernière adresse figurant au registre (tel que spécifié dans l'avis de rachat), après détermination finale du prix de rachat suite à la remise du ou des certificats indiqués dans l'avis de rachat ensemble avec les coupons non échus.

Dès signification de l'avis de rachat, l'ancien propriétaire des actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra plus faire valoir de droit sur ces actions ni exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf son droit de recevoir le prix de rachat (sans intérêts) de la banque après remise effective du ou des certificats. Tous fonds à recevoir par un actionnaire au titre de ce paragraphe et non réclamés dans les cinq ans de la date spécifiée dans l'avis de rachat ne pourront plus être réclamés et reviendront au Compartiment établi en relation avec la (les) Classe(s) d'actions concernée(s). Le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour prendre périodiquement les mesures nécessaires et autoriser toute action au nom de la Société en vue d'opérer ce retour.

10.3.6 L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé aux motifs qu'il n'y aurait pas de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne ou que la propriété réelle des actions était autre que celle admise par la Société à la date de l'avis de rachat, sous réserve que la Société ait, dans ce cas, exercé ses pouvoirs de bonne foi.

#### **Art. 11. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par action.**

11.1 La Valeur Nette d'Inventaire par action de chaque Compartiment sera exprimée dans la devise de référence (telle que définie dans le Prospectus) du Compartiment ou Classe d'actions concerné et sera déterminée par un chiffre obtenu en divisant à la Date d'Évaluation les actifs nets de la Société correspondant à chaque Compartiment, constitués par la portion des avoirs moins la portion des engagements attribuables à cette Compartiment à la Date d'Évaluation concernée,

par le nombre d'actions de ce Compartiment en circulation à ce moment, le tout en conformité avec les règles d'évaluation décrites ci-dessous. La Valeur Nette d'Inventaire par action ainsi obtenue pourra être arrondie vers le haut ou vers le bas au moins à l'unité la plus proche de la devise concernée tel que le conseil d'administration le déterminera. Si, depuis la date de détermination de la valeur nette d'inventaire, un changement substantiel des cours sur les marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuables au Compartiment concerné sont négociés ou cotés, est intervenu, la Société peut annuler la première évaluation et effectuer une deuxième évaluation dans un souci de sauvegarder les intérêts de l'ensemble des actionnaires et de la Société. Dans ce cas, les demandes de souscription, de rachat ou de conversion des actions seront exécutées sur base de la deuxième évaluation de la Valeur Nette d'Inventaire par action.

11.2 L'évaluation de la valeur nette d'inventaire des différents Compartiments se fera de la manière suivante:

I. Les avoirs de la Société comprendront:

- 1) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts encourus ou échus;
- 2) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les produits de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été encaissé);
- 3) toutes les obligations, certificats de dépôt, titres, actions, parts, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété ou souscrites par la Société
- 4) tous les dividendes, dividendes en espèces et distributions en espèces à recevoir par la Société dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance;
- 5) tous les intérêts encourus sur toute valeur productive d'intérêts qui est la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le prix de ces valeurs;
- 6) les dépenses préliminaires de la Société, dans la mesure où celles-ci n'ont pas été amorties;
- 7) tous les autres avoirs détenus par la Société, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:

(a) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou provisionnés tels que précité, mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces actifs. S'il s'avère toutefois improbable que cette valeur puisse être touchée en entier, la valeur sera déterminée en retranchant tel montant que le conseil d'administration estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

(b) les valeurs mobilières et instruments du marché monétaire et autres avoirs cotés ou négociés sur une bourse sont évalués sur la base du dernier prix de vente connu. Les valeurs mobilières et instruments du marché monétaire négociés sur un autre marché réglementé, seront évalués de la manière la plus similaire que possible à celle prévue pour les titres précités;

(c) en ce qui concerne les titres non cotés à une bourse ou non traités ou non négociés sur un marché réglementé ainsi que les titres qui sont cotés ou non cotés à un tel autre marché pour lesquels aucun prix d'évaluation n'est connu, ou les titres pour lesquels le dernier cours de vente connu n'est pas représentatif de la valeur réelle, la valeur sera déterminée sur base du cours probable d'achat et de vente par le conseil d'administration avec prudence et bonne foi;

(d) Les parts ou actions des OPC sous-jacents de type ouvert seront évalués à leur dernier prix de rachat officiel, tel que diffusé par l'OPC sous-jacent concerné, sa société de gestion ou des parties tierces chargées par celle-ci de procéder à ladite évaluation, ou à leur dernier prix de rachat non-officiel (soit la valeur nette d'inventaire estimée des actions ou parts de l'OPC sous-jacent), si cette donnée est plus récente ou dans le point de vue du conseil d'administration plus conforme au marché que le dernier prix de rachat officiel. Le prix de rachat non-officiel ne pourra être utilisé que s'il a été déterminé de bonne foi en conformité avec des principes d'évaluation reconnus, capables d'être vérifiés par des réviseurs d'entreprises. Le conseil d'administration pourra faire confiance à l'exactitude des calculs délivrés par l'OPC sous-jacent concerné, sa société de gestion ou des parties tierces chargées par celle-ci de procéder à une telle évaluation, sans faire de recherches supplémentaires pourvu qu'elle agisse de bonne foi. L'évaluation sur la base d'un prix de rachat non-officiel des actions ou parts des OPC sous-jacents est finale même si ultérieurement elle se révèle être divergente de l'évaluation ayant été calculée en rapport avec le prix de rachat officiel;

(e) Les instruments du marché monétaire avec une échéance résiduelle de moins de 90 jours au moment de l'achat ou les valeurs dont le taux d'intérêt applicable est ajusté au moins tous les 90 jours sur base des conditions de marché seront évalués selon le coût augmenté des intérêts courus à partir de la date d'acquisition, ajustés par un montant égal à la somme de (i) tous intérêts courus payés sur son acquisition et (ii) toute prime ou remise sur sa valeur nominale payée ou créditée lors de son acquisition, multipliée par une fraction dont le numérateur est le nombre de jours écoulés depuis sa date d'acquisition jusqu'à la Date d'Evaluation pertinent et dont le dénominateur est le nombre de jours entre une telle date d'acquisition et la date d'échéance de tels instruments;

Les instruments du marché monétaire avec une échéance résiduelle de plus de 90 jours au moment de l'achat seront évalués selon leur cours de marché. Quand leur échéance résiduelle tombe au dessous de 90 jours, le conseil d'administration décidera de les évaluer comme stipulé ci-dessus.

(f) Les liquidités seront évaluées à la valeur nominale augmentée des intérêts courus ou sur base de coûts amortis. Tous les autres titres seront évalués de la même façon si ceci est praticable;

(g) La valeur de liquidation des contrats à terme fixe («futures» ou «forward») ou d'options qui ne sont pas admises à une négociation sur une cotation officielle ou sur un autre marché réglementé sera déterminée sur base de la valeur nette de liquidation déterminée conformément aux politiques adoptées par le conseil d'administration sur une base régulièrement appliquée à chaque type différent de contrats. La valeur de liquidation des contrats à terme fixe et des contrats d'option négociés sur une bourse de valeurs ou sur tout autre marché réglementé sera établie en fonction du dernier prix de règlement connu pour ces contrats négociés sur les bourses de valeurs ou sur les marchés réglementés sur lesquels ces contrats à terme fixe et contrats d'option particuliers sont négociés par le Compartiment. Si un contrat à terme ou contrat d'option n'a pu être exécuté le jour auquel leur valeur nette est déterminée, la valeur de liquidation de ces contrats sera estimée à une valeur que le conseil d'administration considérera comme juste et raisonnable;

(h) tout autre avoir de toute espèce ou de toute nature sera évalué à sa valeur nette de réalisation déterminée de bonne foi par ou sous la responsabilité du conseil d'administration en vertu des principes et procédures d'évaluation généralement acceptés;

Compte tenu des conditions prévalant sur le marché et du niveau des souscriptions et des rachats demandés par les actionnaires par rapport à l'importance du Compartiment, le conseil d'administration peut, discrétionnairement et avec l'objectif de servir au mieux les intérêts de la Société, procéder à des ajustements de la Valeur Nette d'Inventaire du Compartiment afin de prendre en considération le pourcentage estimé des coûts et dépenses encourus par le Compartiment concerné dans de telles conditions.

II. Les engagements de la Société comprendront:

1) tous les emprunts, effets et comptes exigibles;

2) tous les frais administratifs encourus ou exigibles, y compris sans que cette énumération soit limitative, les commissions de gestion et de conseil, les frais et charges payables à la banque dépositaire, aux agents administratif, domiciliaire, de cotation, à tout agents payeurs, aux représentants permanents des lieux où la Société est enregistrée, ainsi que les frais encourus en rapport avec l'assistance juridique et la révision des comptes annuels de la Société;

3) toutes les obligations connues, présentes ou futures, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés lorsque la Date d'Évaluation coïncide avec la date à laquelle se fera la détermination de la personne qui y a ou y aura droit;

4) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu encourus à la Date d'Évaluation concerné, fixée périodiquement par la Société et, le cas échéant, toutes autres réserves autorisées et approuvées par le conseil d'administration;

5) les frais de constitution dans leur proportion non encore amortie;

6) tous autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit, exception faite des engagements représentés par des actions dans la Société.

Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle qui comprendront les frais de publicité incluant les frais d'impression, de rapports et de publication, les frais encourus en rapport avec la publicité, la préparation, la traduction et l'impression des prospectus, rapports explicatifs, documents de la Société ou déclarations d'enregistrement, les rapports annuels et semestriels, tous les impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales, toute autre dépense d'exploitation, y compris les frais d'achat et de vente des avoirs, les intérêts, les frais bancaires et de courtage, les frais de poste, téléphone, télécopie et autres moyens électroniques de communication.

La Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pro rata pour l'année ou pour toute autre période en avance, et elle pourra accumuler ces derniers en proportions égales sur chaque telle période.

La valeur de tous les avoirs et engagements non exprimés dans la devise de référence d'un Compartiment sera convertie dans la devise de référence du Compartiment concerné au cours de change fixé à la Date d'Évaluation, de bonne foi, par, ou selon les procédures par, le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut, à sa discrétion absolue, permettre l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation s'ils considèrent que cette évaluation reflète de manière plus fidèle la juste valeur d'un avoir et / ou d'un engagement de la Société.

III. Les avoirs seront affectés comme suit:

Le conseil d'administration établira un Compartiment correspondant à une Classe d'actions et pourra établir un Compartiment correspondant à deux ou plusieurs Classes d'actions de la manière suivante:

a) Si deux ou plusieurs Classes d'actions se rapportent à un Compartiment déterminé, les avoirs attribués à ces Classes seront investis ensemble selon la politique d'investissement spécifique du Compartiment concerné. Au sein d'un Compartiment, le conseil d'administration peut établir périodiquement des Classes d'actions correspondant à (i) une politique de distribution spécifique, telle que donnant droit à des distributions («actions de distribution»), ou ne donnant pas droit à des distributions («actions de capitalisation»), et/ou (ii) une structure spécifique de frais de vente ou de rachat, et/ou (iii) une structure spécifique de frais de gestion ou de conseil en investissement, et/ou (iv) une structure spécifique de

devise spécifique, et/ou (vii) toute autre caractéristique spécifique applicable à une Classe d'actions;

b) Les produits résultant de l'émission d'actions relevant d'une Classe d'actions seront attribués dans les livres de la Société au Compartiment établi pour cette Classe d'actions étant entendu que, si plusieurs Classes d'actions sont émises au titre de ce Compartiment, le montant correspondant augmentera la proportion des avoirs nets de ce Compartiment attribuables à la Classe des actions à émettre;

c) Les avoirs, engagements, revenus et frais relatifs à un Compartiment seront attribués à la (aux) Classe(s) d'actions correspondant à ce Compartiment;

d) Lorsqu'un avoir découle d'un autre avoir, ce dernier avoir sera attribué, dans les livres de la Société, au même Compartiment auquel appartient l'avoir dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée au Compartiment correspondant;

e) Lorsque la Société supporte un engagement qui est attribuable à un avoir d'un Compartiment déterminé ou à une opération effectuée en rapport avec un avoir d'un Compartiment déterminé, cet engagement sera attribué à ce Compartiment;

f) Au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à un Compartiment déterminé, cet avoir ou engagement sera attribué à tous les Compartiments, en proportion de la valeur nette d'inventaire des Classes d'actions concernées ou de telle autre manière que le conseil d'administration déterminera avec bonne foi;

g) A la suite de distributions faites aux détenteurs d'actions d'une Classe, la valeur nette de cette Classe d'actions sera réduite du montant de ces distributions.

Tous règlements et déterminations d'évaluation seront interprétés et effectués en conformité avec des principes comptables généralement acceptés.

En l'absence de fraude, mauvaise foi, négligence grave ou erreur manifeste, chaque décision prise lors du calcul de la valeur nette d'inventaire par le conseil d'administration ou par une quelconque banque, société ou autre organisation désignée par le conseil d'administration pour les besoins du calcul de la valeur nette d'inventaire sera définitive et obligatoire pour la Société et les actionnaires actuels, anciens ou futurs.

IV. Pour les besoins de cet article:

1) les actions en voie de rachat par la Société conformément à l'article 8 ci-dessus seront considérées comme actions émises et existantes jusqu'à immédiatement après l'heure, fixée par le conseil d'administration, de la Date d'Evaluation auquel l'évaluation est faite, et seront, à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérées comme engagement de la Société;

2) les actions à émettre par la Société seront traitées comme étant créées à partir de l'heure, fixée par le conseil d'administration, de la Date d'Evaluation auquel l'évaluation est faite, et leur valeur sera, à partir de ce moment, traitée comme créance de la Société jusqu'à ce que le prix en soit payé;

3) tous investissements, soldes en espèces et autres avoirs, exprimés autrement que dans la devise de référence du Compartiment concerné seront évalués en tenant compte des taux de change du marché en vigueur à la date et à l'heure de la détermination de la valeur nette d'inventaire des actions; et

4) à chaque Date d'Evaluation où la Société aura conclu un contrat dans le but:

- d'acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément d'actif sera considéré comme un engagement de la Société, tandis que la valeur de cet élément d'actif sera considérée comme un avoir de la Société;

- de vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément d'actif sera considéré comme un avoir de la Société et cet élément d'actif à livrer ne sera plus repris dans les avoirs de la Société;

sous réserve cependant, que si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet élément d'actif ne sont pas connues à la Date d'Evaluation, leur valeur sera estimée par la Société.

#### **Art. 12. Fréquence et suspension temporaire du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par action, des émissions, rachats et conversions d'actions.**

12.1 Dans chaque Classe d'actions, la Valeur Nette d'Inventaire par action ainsi que le prix d'émission, de rachat et de conversion des actions seront déterminés périodiquement par la Société ou par son mandataire désigné à cet effet, au moins une fois par an ou plus fréquemment tel que le conseil d'administration décidera et mentionné dans le Prospectus, le jour ou le moment où le calcul est effectué étant défini dans les présents Statuts comme «Date d'Evaluation».

12.2 La Société peut suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire de n'importe quelle Classe d'action dans quelque Compartiment que ce soit déterminée ainsi que l'émission, le rachat et la conversion des actions d'une Classe en actions d'une autre Classe ou celle d'un Compartiment en actions d'un autre Compartiment, lorsque:

a) une ou plusieurs bourses de valeurs sur lesquelles une proportion substantielle des actifs d'un Compartiment est cotée sont fermées pour une autre raison que pour un congé normal ou lorsque les opérations y sont restreintes ou suspendues;

b) l'existence de circonstances imprévisibles qui ont pour effet d'empêcher la libre disposition ou la libre valorisation des avoirs détenus par un Compartiment de la Société; ou

c) lorsque les moyens de communication normalement utilisés pour déterminer la valeur ou le prix de tout investissement attribuable à un Compartiment ainsi que si le taux de change ou les valeurs à toute bourse de valeurs sont défaillants; ou

d) toute période durant laquelle la Société n'est pas dans la mesure de rapatrier les fonds en vue de faire des remboursements dus pour le rachat d'actions, ou durant laquelle tout transfert de fonds lié à la vente ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus au rachat de telles actions ne peut pas, de l'avis du conseil d'administration, être effectué aux taux d'échanges normaux;

e) suite à la possible décision de liquider ou de dissoudre la Société, ou un ou plusieurs Compartiments.

12.3 Une suspension concernant une Classe d'actions ou un Compartiment n'aura aucun effet sur le calcul de la valeur nette d'inventaire, l'émission, le rachat et la conversion des actions d'une autre Classe ou d'un autre Compartiment.

12.4 A moins que le conseil d'administration y renonce conformément au principe du traitement égal des actionnaires, toute demande de souscription, rachat ou conversion sera irrévocable sauf dans le cas d'une suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire.

### **Titre III. Administration et Surveillance**

#### **Art. 13. Administrateurs.**

13.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La durée du mandat d'administrateur est de six ans au maximum. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

13.2 Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actions présentes ou représentées.

13.3 Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

13.4 En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la réunion suivant cette nomination provisoire.

#### **Art. 14. Réunions du conseil d'administration.**

14.1 Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président et un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui dressera et conservera les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées générales des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira n'importe quand sur la convocation du président ou de deux administrateurs au lieu et à l'heure indiqués dans l'avis de convocation, qui contiendra également l'ordre du jour.

14.2 Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

14.3 Le président présidera les réunions du conseil d'administration et les assemblées générales des actionnaires. En son absence, l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur et, lorsqu'il s'agit d'une assemblée générale, toute autre personne pour assumer la présidence de ces assemblées.

14.4 Le conseil d'administration peut nommer par procuration n'importe quelle société, firme, personne ou groupe de personnes, qu'elles soient désignées directement ou indirectement par le conseil d'administration, pour être les représentants de la Société dans un but et avec les pouvoirs, autorité et discrétion (n'excédant pas ceux attribués et pouvant être exercés par le conseil d'administration en vertu des présents articles) pour une durée et sous les conditions jugées appropriées. Ces procurations peuvent contenir les dispositions jugées appropriées par les Administrateurs pour la protection et la convenance des personnes traitant avec ces mandataires et peuvent également contenir pleins pouvoirs de substitution au profit desdits mandataires.

14.5 Tout administrateur pourra se faire représenter à une réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

14.6 Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées. Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du conseil d'administration.

14.7 Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs ou tout autre nombre que le conseil d'administration pourra déterminer, sont présents ou représentés.

14.8 Les décisions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Les copies des extraits de ces procès-verbaux devant être produites en justice ou ailleurs seront signées valablement par le président de la réunion ou par deux administrateurs.

14.9 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité de voix pour ou contre une décision, le président aura voix prépondérante.

14.10 Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire; à cet effet, chaque administrateur exprimera son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

14.11 Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### **Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration.**

15.1 Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, sous réserve de l'observation de la politique d'investissement telle que prévue à l'article 18 ci-dessous.

15.2 Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 16. Engagement de la Société vis-à-vis des tiers.** Vis-à-vis des tiers la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature ou la signature conjointe de tout fondé de pouvoirs ou de toute (s) autre (s) personne (s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

#### **Art. 17. Délégation de pouvoirs.**

17.1 Le conseil d'administration de la Société peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société (y compris le droit d'agir comme signataire autorisé pour compte de la Société) ainsi que ses pouvoirs relatifs aux actes posés dans le cadre de l'objet social de la Société à une ou plusieurs personnes physiques ou morales qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, qui auront les pouvoirs déterminés par le conseil d'administration et qui pourront, si le conseil d'administration les y autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs.

17.2 La Société conclura une convention de gestion des investissements avec n'importe quelle société filiale ou affiliée de WELLINGTON MANAGEMENT COMPANY, LLP (le «Gestionnaire»), qui fournira à la Société des recommandations et conseils concernant la politique d'investissement de la Société conformément à l'Article 18 ci-dessous et peut, sur base journalière et sous le contrôle et la responsabilité du conseil d'administration, acquérir et vendre de manière discrétionnaire des valeurs et autres actifs de la Société en accord avec les termes d'une convention écrite. Le Gestionnaire peut déléguer ses pouvoirs à des tiers, en en subissant le coût, moyennant approbation du conseil d'administration de la Société.

17.3 Au cas où ladite convention ne serait pas conclue ou serait résiliée d'une manière quelconque, la Société changera aussitôt son nom sur demande du Gestionnaire en un nom qui ne ressemble pas à celui repris à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

17.4 Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 18. Politiques et restrictions d'investissement.** Le conseil d'administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer les politiques et stratégies d'investissement à respecter pour chaque Compartiment ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration et la conduite des affaires de la Société en conformité avec les lois et règlements, en particulier les dispositions de la Loi de 2007.

#### **Art. 19. Intérêts opposés.**

19.1 Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société aient un intérêt quelconque cette autre société ou firme ou par le fait qu'ils soient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société. L'administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par la même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

19.2 Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt dans une quelconque affaire de la Société qui s'oppose aux intérêts de celle-ci, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de cet intérêt opposé et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire. Rapport en devra être fait à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Un tel conflit d'intérêts, tel que défini dans cet article, n'inclut par les relations ou intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute société affiliée ou associée au gérant d'investissement ou toute autre personne, société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer périodiquement à son entière discrétion.

**Art. 20. Indemnisation des administrateurs.** Tout administrateur, agent, réviseur, ou fondé de pouvoirs de la Société et leurs représentants personnels seront tenus quittes et indemnes sur les avoirs et les fonds de la Société pour toute action, procès, coûts, frais, dépenses, pertes, dommages et responsabilités («Pertes») par lui encourus ou subis dans le

cadre des affaires de la Société ou dans le cadre de l'exécution ou de l'accomplissement de ses fonctions, pouvoirs, autorités ou pouvoirs discrétionnaires, y compris les Pertes subies par lui en agissant comme partie défenderesse au cours de tout procès civil (avec ou sans gain de cause) impliquant la Société devant tout tribunal, à Luxembourg ou ailleurs. Aucune de ces personnes ne pourra être tenue responsable (i) des actes, réceptions, négligences, fautes ou omissions de toute autre personne ou (ii) du fait d'avoir donné quittance pour des sommes non reçues par lui personnellement (iii) pour toute perte subie pour compte de défaut du titre de propriété de tout avoir de la Société ou (iv) pour compte d'insuffisance de tout titre dans lequel les fonds de la Société seront investis ou (v) pour toute perte subie du fait de toute banque, courtier ou tout autre agent ou (vi) pour toute perte, dommage ou toute infortune quelconque qui pourrait résulter de l'exécution ou de l'accomplissement de ses fonctions, pouvoirs, autorité, pouvoirs discrétionnaires de sa charge ou y relative; à moins que cela ne résulte d'une faute grave ou intentionnelle de sa part à l'encontre de la Société.

**Art. 21. Rémunération du conseil d'administration.** Le conseil d'administration peut accorder aux administrateurs, en guise de rémunération de leurs activités, un montant fixe annuel sous forme d'émoluments, qui seront comptabilisés dans les frais généraux et distribués discrétionnairement entre les administrateurs par la Société.

En plus, les administrateurs peuvent être indemnisés pour leurs frais déboursés pour la Société dans la mesure où ceux-ci sont raisonnables.

Les frais du président du conseil d'administration ou du secrétaire du conseil d'administration ainsi que ceux des directeurs et fondés de pouvoir seront déterminés par le conseil d'administration.

#### **Art. 22. Réviseurs.**

22.1 Les opérations de la Société, y inclus en particulier ses données comptables et le classement de toutes les déclarations de revenus ou tout les autres rapports exigé par les lois luxembourgeoises seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé qui est nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne doit pas dépasser six ans et restera en fonction jusqu'à sa réélection ou jusqu'à son successeur est élu et qualifié. Le réviseur sera rémunéré par la Société.

22.2 Le réviseur d'entreprises agréé accomplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 2007.

### **Titre IV. Assemblées générales - Année sociale - Distributions**

#### **Art. 23. Assemblées générales des actionnaires de la société.**

23.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Les résolutions prises s'imposent à tous les actionnaires, quelle que soit la Classe d'actions à laquelle ils appartiennent. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

23.2 L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration.

23.3 Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un cinquième au moins du capital social.

23.4 L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg-Ville, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation, à 4.00 heures de l'après-midi (heure luxembourgeoise) le troisième mardi du mois d'avril de chaque année.

23.5 Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

23.6 D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans l'avis de convocation.

23.7 Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé au moins huit jours avant l'assemblée à tout propriétaire d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires ou à telle autre adresse communiquée par l'actionnaire concerné. La distribution d'un tel avis aux propriétaires d'actions nominatives n'a pas besoin d'être justifié à l'assemblée. L'ordre du jour sera préparé par le conseil d'administration sauf le cas où l'assemblée est appelée à la demande écrite des actionnaires auquel cas le conseil d'administration peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

23.8 Si aucune publication n'est effectuée, les avis peuvent uniquement être envoyés aux actionnaires par courrier recommandé.

23.9 Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour soumis à leur délibération, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

23.10 Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

23.11 Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

23.12 Chaque action, quelle que soit la Classe dont elle relève, donne droit à une voix, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des actionnaires par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être administrateur de la Société, en lui conférant un pouvoir écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur.

23.13 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

#### **Art. 24. Assemblées générales des actionnaires d'une ou de plusieurs Classes d'actions.**

24.1 Les actionnaires de la (des) Classe(s) d'actions émise(s) au titre d'un Compartiment peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur des matières ayant trait uniquement à ce Compartiment.

24.2 En outre les actionnaires de toute Classe d'actions peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur des matières ayant trait uniquement à cette Classe.

24.3 Les dispositions de l'article 23, paragraphes 2, 3, 7, 8, 9, 10 et 11 s'appliquent de la même manière à ces assemblées générales.

24.4 Chaque action donne droit à une voix, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts. Les actionnaires peuvent être présents en personne à ces assemblées, ou se faire représenter par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être administrateur de la Société, en lui conférant un pouvoir écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur.

24.5 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires d'un Compartiment ou d'une Classe d'actions sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

24.5 Toute décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, affectant les droits des actionnaires d'une Classe déterminée par rapport aux droits des actionnaires d'une autre Classe sera soumise à une décision de l'assemblée générale des actionnaires de cette (ces) Classe(s), conformément à l'article 68 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **Art. 25. Fermeture et fusion de compartiments.**

25.1 Dans des circonstances spéciales en dehors du contrôle du conseil d'administration, tels que des événements politiques, économiques, militaires ou autres ou si les avoirs totaux nets d'un compartiment tombent en dessous d'un montant que le conseil d'administration considère ne pas être adéquat afin de gérer le compartiment efficacement, le conseil d'administration est autorisée à liquider un ou plusieurs compartiments. Avis de cette liquidation sera effectuée aux actionnaires via la publication dans le Mémorial et deux journaux, en ce compris au moins un journal luxembourgeois. Les actionnaires nominatifs recevront cet avis par lettre. Aucune part ne sera convertie après la date de la décision de liquider un compartiment. Cependant, le rachat de parts restera possible à condition que tous les actionnaires soient traités de façon égale. Le conseil d'administration rachètera les parts du compartiment concerné et remboursera les actionnaires en proportion de leur détention. Le produit de liquidation qui ne peut être distribué à la clôture de liquidation du compartiment sera déposé à la Caisse de Consignation à Luxembourg.

Si des telles circonstances ne s'appliquent pas, une décision à liquider un Compartiment pourra seulement être prise lors d'une assemblée extraordinaire des actionnaires du Compartiment concernée. Cette assemblée extraordinaire peut décider de liquider le Compartiment sans la condition d'un quorum et avec majorité simple des actionnaires présents ou représentés. Les actionnaires nominatifs seront notifiés par lettre de la décision de liquidation avant la date effective de la liquidation et la lettre indiquera les raisons pour et les procédures des opérations de liquidation. A moins que le conseil d'administration ne décide autrement dans l'intérêt des, ou afin de garder le traitement égal entre les actionnaires, les actionnaires du Compartiment concerné peuvent continuer à demander le rachat ou la conversion de leurs action sans frais.

25.2 Les avoirs qui n'auront pu être distribués à leurs bénéficiaires lors du rachat seront déposés auprès du dépositaire pour une période de six mois après ce rachat; passé ce délai, ces avoirs seront versés auprès de la Caisse de Consignation pour compte de leurs ayants droit.

25.3 Toutes les actions ainsi rachetées seront annulées.

25.4 Dans les mêmes circonstances que celles décrites au premier paragraphe du présent article, le conseil d'administration pourra décider d'apporter les avoirs d'un Compartiment ou Classe à ceux d'un autre Compartiment (le «nouveau Compartiment»), une autre Classe (la «nouvelle Classe») ou un autre organisme de placement collectif luxembourgeois. Les actionnaires seront informés d'une telle décision de la même manière que celle décrite ci-dessus au premier paragraphe du présent article Une telle annonce sera envoyé en moins d'un mois avant la date d'effet de la fusion afin de permettre aux actionnaires qui le souhaiteraient de demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais, pendant cette période.

25.5 Au cas où la fusion se fait avec un fonds commun de placement luxembourgeois, les actionnaires qui n'ont pas voté en faveur de la fusion, sont présumés avoir demandé le rachat de leurs actions, sauf s'ils ont donné des instructions écrites contraires à la Société. Les fonds qui ne sont pas distribués à ces actionnaires seront déposés par après auprès de la banque dépositaire pendant une période de six mois; après cette période, les fonds seront déposés auprès de la Caisse de Consignation au nom des personnes qui en sont les bénéficiaires.

**Art. 26. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de la même année. La première année sociale de la Société a commencé à la date de constitution de la Société et s'est terminé le 30 septembre 2007.

### **Art. 27. Distributions.**

27.1 Sur proposition du conseil d'administration et dans les limites légales, l'assemblée générale des actionnaires de la (des) Classe(s) d'actions émise(s) au titre d'un Compartiment déterminera l'affectation des résultats de ce Compartiment et pourra périodiquement déclarer ou autoriser le conseil d'administration à déclarer des distributions.

27.2 Pour chaque Classe ou pour toutes Classes d'actions ayant droit à des distributions, le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires dont il fixera la périodicité et les montants, en respectant les conditions prévues par la loi.

27.3 Les paiements de distributions aux porteurs d'actions nominatives seront effectués à tels actionnaires à leurs adresses indiquées dans le registre des actionnaires.

27.4 Les distributions pourront être payées en toute monnaie et en temps et lieu fixé périodiquement par le conseil d'administration à sa discrétion.

27.5 Le conseil d'administration pourra décider de distribuer des dividendes d'actions au lieu de dividendes en espèces en respectant les modalités et les conditions déterminées par le conseil.

27.6 Toute distribution déclarée qui n'aura pas été réclamée par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamée et reviendra au Compartiment correspondant à la (aux) Classe(s) d'actions concernée(s).

27.7 Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

## **Titre V. Dispositions finales**

### **Art. 28. Dépositaire.**

28.1 Dans la mesure requise par la loi, la Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier (le «Dépositaire»).

28.2 Le dépositaire aura les pouvoirs et charges tels que prévus par la Loi de 2007.

28.3 Si le Dépositaire désire se retirer, le conseil d'administration s'efforcera de trouver un remplaçant endéans les deux mois de l'opposabilité d'un tel retrait. Le conseil d'administration peut dénoncer le contrat de dépôt mais ne pourra révoquer le Dépositaire que si et jusqu'à ce qu'un remplaçant ait été désigné.

### **Art. 29. Dissolution de la Société.**

29.1 La Société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 31 ci-dessous.

29.2 Dans le cas où le capital social est inférieur au deux tiers du capital minimum indiqué à l'article 5 des présents statuts, les Administrateurs doivent soumettre la question de la dissolution à l'assemblée générale. L'assemblée générale délibère sans condition de présence et décide à la majorité simple des votes liés aux actions représentées à l'assemblée.

29.3 La question de la dissolution de la Société doit de même être soumise par le conseil d'administration à l'assemblée générale lorsque le capital social est devenu inférieur au quart du capital minimum tel que prévu à l'article 5 des présents Statuts; l'assemblée délibérant sans condition de présence et la dissolution pouvant être prononcée par les actionnaires possédant un quart des actions représentées à l'assemblée.

29.4 La convocation doit se faire de façon à ce que l'assemblée soit tenue dans le délai de quarante jours à partir de la constatation que l'actif net de la Société est devenu, respectivement, inférieur aux deux tiers ou au quart du capital minimum.

**Art. 30. Liquidation.** La liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales nommées par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Dans le cas où le Fonds est dissout, la liquidation sera effectuée conformément à la Loi de 2007, qui précise les mesures à prendre afin que les actionnaires soient en mesure de participer aux distributions résultant de cette liquidation. La loi prévoit dans ce contexte que les montants qui n'ont pas pu être distribués aux actionnaires afin de finaliser la liquidation seront déposés à la Caisse de Consignation à Luxembourg. Les montants qui n'ont pas été réclamés dans le délai déterminé se prescrivent conformément aux lois luxembourgeoises. Les revenus nets provenant de la liquidation de chaque Compartiment seront distribués aux actionnaires du Compartiment en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans ce Compartiment.

**Art. 31. Modification des Statuts.** Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite.

**Art. 32. Déclaration.** Les mots, bien qu'écrits au masculin englobent également le genre féminin, les mots «personnes» ou «actionnaires» englobent également les sociétés, associations et tout autre groupe de personnes constitué ou non sous forme de société ou d'association. Les termes qui, dans les présents Statuts, commencent par une majuscule, auront la même signification que dans le prospectus, sauf s'ils sont autrement définis dans les présents.

**Art. 33. Loi applicable.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi qu'à la Loi de 2007, telles que ces lois ont été ou seront modifiées par la suite.

*Dispositions Transitoires*

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 30 septembre 2007.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2008.

*Souscription et Libération*

Le souscripteur a souscrit les actions comme suit:

	Actions
WELLINGTON GLOBAL ADMINISTRATOR, LTD .....	31
Total: .....	31

Toutes les actions ont été entièrement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ sept mille cinq cents euros.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est établie à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1635 Luxembourg.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et le nombre des commissaires aux comptes à un.
3. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une durée maximale de six (6) ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2012:
  - a. Monsieur Matthew Coll, né le 3 octobre 1965 à San Diego, Californie, Directeur, WELLINGTON MANAGEMENT INTERNATIONAL LTD., Londres, résidant professionnellement à Cardinal Place, 80 Victoria Street, Londres SW1E 5JL, Angleterre;
  - b. Madame Nancy Lukitsh, née le 25 juin 1956 à Pittsburgh, Pennsylvanie, Vice Présidente, WELLINGTON MANAGEMENT COMPANY, LLP, Boston, résidant professionnellement à 75 State Street, Boston, Massachusetts;
  - c. Madame Sara Lou Sherman, née le 12 mars 1964 à Boston, Massachusetts, Vice Présidente et Avocate, WELLINGTON MANAGEMENT COMPANY, LLP, Boston, résidant professionnellement à 28 State Street, Boston, Massachusetts;
  - d. Monsieur Neil Medugno, né le 22 août 1957 à Everett, Massachusetts, Vice Président Senior, WELLINGTON MANAGEMENT COMPANY, LLP, Boston, résidant professionnellement à 200 State Street, Boston, Massachusetts.

4. A été nommé réviseur d'entreprise pour la même période:

PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Niedner, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007. Relation: LAC/2007/3743. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007053932/242/1532.

(070054161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

**BCSP V CE Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 127.015.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixth day of April.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed,

There appeared:

BCSP V LUX HOLDINGS S.à r.l., a société à responsabilité limitée organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg,

represented by M<sup>e</sup> Mathilde Lattard, maître en droit, residing in Luxembourg,

pursuant to a proxy dated 22 March 2007 which shall remain annexed to the present deed to be registered therewith.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company BCSP V CE LUX II S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company («société à responsabilité limitée») with the name BCSP V CE LUX II S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the direct or indirect acquisition by purchase of one or more real estate goods, the use of the foresaid for the own needs of the Company or the renting to third parties in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in other countries.

Further thereto, the Company's object is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into five hundred shares (500) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation).

The Company will be bound by the sole signature of any manager or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any manager or by the board of managers, as applicable.

In the event that the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), the signatory powers of each class of managers will be determined by the general meeting of shareholders.

**Art. 8. Liability of the managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) however, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change the nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the 15 April at 10 a.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

**Art. 11. Accounting year.** The accounting year begins on the first day of January of each year and ends on last day of December of the same year.

**Art. 12. Financial statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

#### *Subscription and payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up all five hundred (500) shares for a total subscription price of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR).

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand seven hundred euro.

#### *Extraordinary general meeting*

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:

40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

2. The following persons are named class A managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

a) Mr William A. Bonn, Senior Managing Director, born in New Jersey (USA), on 3 September 1951, residing One Federal 26th Floor, Boston, MA 02110 (USA);

b) Mr Paul Parkinson, Director, born in Lancaster (United Kingdom), on 6 October 1966, residing Berkeley Square House, Berkeley Square, W1 J6BD, London (United Kingdom);

Each of the class A managers may validly bind the Company by their sole signature, without any limitation.

3. The following person is named class B manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Mr Jacques Reckinger, Director, born in Luxembourg, on 14 March 1965, residing 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

The class B Manager may validly bind the Company by his sole signature, subject to any transaction in connection therewith not exceeding an amount of ten thousand euro (10,000.- EUR).

#### *Special disposition*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on December 31, 2007.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French version; and that in case of any differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed has been drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed this original deed together with, the undersigned notary.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le six avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, auquel dernier restera l'original de la présente minute,

A comparu:

BCSP V LUX HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg,

représentée par Me Mathilde Lattard, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 22 mars 2007, qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec le présent acte.

Laquelle comparant agissant ès qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée BCSP V CE LUX II S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de BCSP V CE LUX II S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition directe ou indirecte par achat d'un ou plusieurs biens immobiliers, l'utilisation de ces derniers pour les propres besoins de la Société ou pour la location à des tiers au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

De plus, la Société a pour objet est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

**Art. 7. Gérance.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer différentes classes de gérants, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Toute classification de la sorte devra être dûment enregistrée au procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants identifiés par rapport à la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation).

La Société sera valablement engagée par la signature individuelle de tout gérant ou par la signature individuelle de toute (s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par tout gérant ou par le conseil de gérance, selon le cas.

Dans l'hypothèse où l'assemblée des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et de classe B), les pouvoirs de signature de chaque classe de gérants seront déterminés par l'assemblée générale des associés.

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

**Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10. Assemblées générales.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée valablement constituée des associés de la Société ou toute résolution circulaire valablement prise (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au 15 avril de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant le plus proche.

**Art. 11. Année sociale.** L'année sociale commence le premier jour de janvier de chaque année et se termine le dernier jour de décembre de la même année.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et paiement*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, la partie comparante a souscrit et intégralement libéré les cinq cents (500) parts sociales pour un prix de souscription total de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille sept cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

a) Monsieur William A. Bonn, Senior Managing Director, né à New Jersey (USA), le 3 septembre 1951, demeurant One Federal 26th Floor, Boston, MA 02110 (USA);

b) Monsieur Paul Parkinson, Directeur, né à Lancaster (Royaume-Uni), le 6 octobre 1966, demeurant à Berkeley Square House, Berkeley Square, W1 J6BD, Londres (Royaume-Uni);

Chacun des gérants de la classe A peut valablement engager la Société par sa seule signature, sans aucune limitation.

3. La personne suivante est nommée gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Monsieur Jacques Reckinger, Directeur, né à Luxembourg, le 14 mars 1965, demeurant 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Le gérant de la classe B peut valablement engager la Société par sa seule signature, à condition qu'aucune transaction s'y rapportant n'excède dix mille euros (10.000,- EUR).

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la mandataire de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: M. Lattard, M. Schaeffer.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 avril 2007. Relation: EAC/2007/3716. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 avril 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007053937/239/342.

(070054277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

**S.D.E.-Tec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 26, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 120.089.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007054029/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06133. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

**Velu III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 87.014.

In the year two thousand and seven, on the fifth of March.

Before Us M<sup>e</sup> Jean Seckler, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the limited liability company VELU III S.à r.l., with registered office à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 87.014, incorporated pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, on the 17 of April 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1038 of the 8th of July 2002,

with a subscribed capital fixed at 230,000.- USD (two hundred and thirty thousand US dollars), represented by 2,300 (two thousand three hundred) sharequotas of USD 100.- (one hundred US dollars) each.

The meeting is presided by Mr Norbert Meisch, chartered accountant, residing professionally in Esch-sur-Alzette.

The Chairman appoints as secretary Mrs Isabelle Giribaldi private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Sylvie Antunes, private employee, residing professionally in Luxembourg

The board having thus been formed the Chairman states and asks the notary to enact:

A) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

- 1.- Decision to put the company VELU III S.à r.l. into liquidation.
- 2.- Nomination of a liquidator and determination of his powers.
- 3.- Discharge to the manager of the company.
- 4.- Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; the said attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to dissolve the company VELU III S.à r.l. and to put it into liquidation.

*Second resolution*

The general meeting decides to appoint the private company FIDUCIAIRE PLETSCHETTE & MEISCH, with registered office in L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 2.251, as liquidator of the company:

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915, concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

*Third resolution*

The meeting gives full discharge to the manager of the company namely the private limited company W.M.A., WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE Sàrl, with registered office in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, for the performance of its mandate.

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine hundred Euros.

The capital is valued at 174,732.20 EUR.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le cinq mars.

Par-devant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée VELU III S.à r.l., avec siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Bresseur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 87.014, constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1038 du 8 juillet 2002,

avec un capital souscrit fixé à 230.000,- USD (deux cent trente mille dollars US), représenté par 2.300 (deux mille trois cents) parts sociales de 100,- USD (cent dollars US) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Norbert Meisch, expert comptable, demeurant professionnellement à Esch/Alzette.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Isabelle Giribaldi, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie Antunes, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Décision de mettre la société VELU III S.à r.l. en liquidation.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3.- Décharge au gérant de la société.

4.- Divers.

B) Que les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, est signée par les associés présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre la société VELU III S.à r.l. et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée désigne la société civile FIDUCIAIRE PLETSCHETTE & MEISCH, avec siège social à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 2.251, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

*Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière au gérant de la société à savoir la société à responsabilité limitée W.M.A., WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE Sàrl, avec siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, pour l'exécution de son mandat.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros.

Le capital social est évalué à 174.732,20 EUR

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Meisch, I. Giribaldi, S. Antunes, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 mars 2007, Relation GRE/2007/1124. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007053942/231/123.

(070054283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

**Fiat Finance Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 67.768.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 15 mars 2007*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Franco Casiraghi, administrateur de sociétés, demeurant à 12 Porto d'A., Via E. Riva, Cornate d'Adda (MI), Italie, comme membre et président du conseil d'administration, et M<sup>e</sup> Jacques Loesch et M<sup>e</sup> Tom Loesch (administrateurs) dont le mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

L'assemblée décide de réélire SOCIETE DE CONSEIL ET D'EXPERTISE COMPTABLE Sàrl, 81, route d'Echternach, L-1453 Luxembourg, comme commissaire pour une période qui se terminera à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FIAT FINANCE HOLDING S.A.*

Signature

Référence de publication: 2007053972/267/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04772. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

---

**Fiat Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 67.835.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 15 mars 2007*

L'assemblée décide réélire Monsieur Franco Casiraghi (président), Monsieur Herbert Hütter, M<sup>e</sup> Jacques Loesch et M<sup>e</sup> Tom Loesch (administrateurs) pour un mandat qui prendra fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

L'assemblée décide de réélire SOCIETE DE CONSEIL ET D'EXPERTISE COMPTABLE Sàrl, 81, route d'Echternach, L-1453 Luxembourg, comme commissaire pour une période qui se terminera à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FIAT FINANCE S.A.*

Signature

Référence de publication: 2007053977/267/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04788. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

---

**U.S. Fixed Income Fund Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 67.053.

—  
L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 23 février 2007 a décidé:

- de ratifier la cooptation, avec effet au 30 juin 2006, de Monsieur Gilles Reiter en remplacement de Monsieur Marc-André Bechet, démissionnaire,

- de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Thomas Melchior,

- de renouveler, pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008, les mandats d'administrateurs de:

Madame Annemarie Arens, Vice-President, RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette,

Monsieur Gilles Reiter, Managing Director, RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette,

- de renouveler le mandat de:

ERNST AND YOUNG S.A., Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, RCS B 47.771, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 7 mars 2007.

*Pour U.S. FIXED INCOME FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.*

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007054143/1126/26.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC01996. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

---

**Centurian SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 84.224.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue à Luxembourg le 18 janvier 2007*

La démission de Monsieur Stéphane Best, avec effet au 30 août 2006, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes, est acceptée.

La nomination de la FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE S.à.r.l ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2006 au poste de Commissaire aux Comptes, en remplacement de Monsieur Stéphane Best est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

CENTURIAN S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007054156/780/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06275. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

**Luxani Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 76.943.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007054033/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06139. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

**Planètemedia - La Régie Publicitaire SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 100, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 99.662.

*Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du conseil d'administration tenue au siège de la société le 29 mars 2007*

Conformément à l'article 11 des statuts et à l'Assemblée générale extraordinaire du 26 mars 2007 autorisant le Conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un administrateur ou à une tierce personne, le conseil d'administration décide, à l'unanimité de:

- déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Barend Winston dit Bas Schagen.

Monsieur Barend Winston dit Bas Schagen demeurant à Maison 14B, L-7433 Grevenknapp, portera le titre de Directeur commercial de la société et partant pourra engager la société par sa seule signature exclusive respectivement par sa co-signature obligatoire pour toutes les affaires relevant de la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

PLANETEMEDIA - LA REGIE PUBLICITAIRE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007054159/780/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05382. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

**Deutsche Finanz A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 108.028.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 11 avril 2007*

La démission de Monsieur Stéphane Best demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 30 août 2006, au poste de Commissaire aux Comptes, est acceptée.

La nomination de la FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE S.à.r.l ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2006, au poste de Commissaire aux Comptes, en remplacement de Monsieur Stéphane Best est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

DEUTSCHE FINANZ A.G

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007054157/780/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06278. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

**Bidiesse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 65.809.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 16 février 2007*

Le siège social de la société est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

La démission de Monsieur Harion Patrick de son poste de commissaire aux comptes est acceptée.

Monsieur Louis Vegas-Pieroni, expert-comptable, né le 26 septembre 1967 à Fameck (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme

BIDIESSE S.A.

J.-M. Heitz

Administrateur

Référence de publication: 2007054162/792/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03817. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

**Pinnacle Prime 1, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 42.000,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 117.040.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 11 avril 2007*

Les Associés ont décidé de nommer comme gérants avec effet immédiat et pour une durée indéterminée les personnes suivantes:

- Monsieur Don Wijsmuller, né le 9 juillet 1956 à Baarn (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 17, The Esplanade, St Helier, JE1 1WT Jersey;

- Monsieur Guy Harles, né le 4 mai 1955 à Luxembourg (Luxembourg), ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

De telle sorte que le conseil de gérance se présente désormais comme suit:

- Madame Ute Bräuer, née le 1<sup>er</sup> décembre 1956 à Oberhausen (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;

- Monsieur Guy Harles, né le 4 mai 1955 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;

- Monsieur Don Wijsmuller, né le 9 juillet 1956 à Baarn (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 17, The Esplanade, St Helier, JE1 1WT Jersey;

Signature.

Référence de publication: 2007054247/1005/25.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03413. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

**Elexia Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 122.928.

L'an deux mille sept, le seize février.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich,

A comparu:

Maître Lex Thielen, avocat à la cour, demeurant professionnellement à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, agissant en sa qualité de mandataire pour Monsieur Frédéric Cisilotto, Président de sociétés, demeurant à 2, rue Casenave à Chennevière sur Marne (France),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire le notaire instrumentant restera annexée aux présentes

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, agissant en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée ELEXIA SARL, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social établie à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange agissant en remplacement de son confère empêché Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 13 décembre 2006, non-encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 122.928

L'associé unique, représenté comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune pour l'amener à un montant de un million deux cent soixante-quatorze mille cent euros (1.274.100,- EUR) par apport en nature de quatre cent cinquante-sept mille six cent treize (457.613) actions que l'associé unique détient dans la société anonyme de droit française ELEXIA SA ayant son siège social à F-94000 Créteil, 1, voie Félix Eboué, inscrite au Registre de Commerce de Créteil sous le numéro 435 329 255 qui a un capital social de treize millions sept cent vingt-huit mille cinq cent six euros (13.728.510,- EUR) pour un montant total de deux cent soixante et un mille six cents euros (1.261.600,- EUR).

En contrepartie de cet apport en nature sont émis au nom de l'associé unique huit mille trois cent quatre-vingt-quatorze (8.394) nouvelles parts sociales et d'augmenter la valeur nominale de chaque part de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) à cent cinquante euros (150,- EUR).

La preuve de la propriété par le souscripteur des actions ainsi apportées a été donnée au notaire soussigné.

Le transfert à la Société des actions de ELEXIA S.A. sera entré dans le registre des actionnaires de cette société immédiatement après la signature du présent acte.

*Deuxième résolution*

En conséquence l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à un montant de un million deux cent soixante-quatorze mille cent euros (1.274.100,- EUR), représenté par huit mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (8.494) parts sociales d'une valeur nominale de cent cinquante euros (150,- EUR) chacune, toutes souscrites par l'associé unique.

Il peut être augmenté, par voie d'apport où autrement par décision du de l'Associé Unique qui est habilité à modifier les statuts en conséquence.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais en relation avec le présent acte est estimé à 14.750,- EUR.

Fait et passé à Luxembourg-Eich en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation faite au mandataire du comparant, il a signé ensemble avec le notaire le présent,

Signé: L. Thielen, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, vol. 32CS, fol. 13, case 8. — Reçu 12.616 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 8 mars 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007054529/206/53.

(070055149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

---

**Veni-Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 80.716.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 29 mars 2007*

Le siège social de la société a été transféré du L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II au L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2007055382/1185/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06231. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070056642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

---

**Winchester JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. SBRE RR Topco, S.à r.l.).**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 121.104.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 avril 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007055010/239/13.

(070055517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

---

**Lindner Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Goldbach Luxembourg, S.à r.l.).**

Siège social: L-8181 Kopstal, 98, route de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 18.278.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 avril 2007.

H. Beck

Notaire

Référence de publication: 2007054960/201/13.

(070055900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

---

**Pearl Air S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1133 Luxembourg, 13, rue des Ardennes.

R.C.S. Luxembourg B 87.798.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2007.

Pour PEARL AIR S.A.

Signature

Référence de publication: 2007054756/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06750. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

---

**Wolff-Weyland Noerdange S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8551 Noerdange, 14, rue de Niederpallen.

R.C.S. Luxembourg B 99.398.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007054762/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05411. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

---

**Italgamma S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 78.993.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007054766/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05416. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

---

**Sopica Technology S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 52.963.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007054768/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06587. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

---

**Afham Gestion Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 29.690.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007054769/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD05890. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

---

**Kohler Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 116.383.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007054771/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD05915. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

---

**Fineq S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 57.158.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007054775/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD05887. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

---

**Rubelli Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 70.173.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007054776/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD05884. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

---

**Carnegie Fund Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 53.022.

Suivant l'article 13 (1) de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif:

Les modifications au règlement de gestion de CARNEGIE FUND au 25 avril 2007 ont été déposées au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007054787/275/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06947. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

---

**Mir Quality Growth SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 53.392.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007054789/3085/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06772. - Reçu 52 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

---

**Smith & Nephew International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 67.514.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

*Pour SMITH & NEPHEW INTERNATIONAL S.A.*

A. Vidts / R. Thillens

*Administrateur cat. A / Administrateur cat. B*

Référence de publication: 2007054760/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06753. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

---

**Ferrari International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 68.498.

L'assemblée générale ordinaire tenue le 15 mars 2007 décide de réélire le conseil d'administration qui se compose de Messieurs Ernesto Rodoni, président, Jacques Loesch et Tom Loesch, administrateurs dont le mandat se terminera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2008.

L'assemblée décide de réélire SOCIETE DE CONSEIL ET D'EXPERTISE COMPTABLE Sarl, 81, route d'Echternach, L-1453 Luxembourg, comme commissaire pour une période qui se terminera à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FERRARI INTERNATIONAL S.A.*

Signature

Référence de publication: 2007053973/267/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04794. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

---

**Atlantas Saga Conseil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 33.189.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2006 et l'affectation du résultat de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

V. Jean / P. Visconti

*Mandataire Principal / Sous-Directeur Principal*

Référence de publication: 2007054024/1183/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06186. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

**Target Asia Fund (Luxembourg), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 85.256.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2006 de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 avril 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

T. Loechner-Ernst / F. Nilles

*Mandataire Commercial / Sous-Directeur Principal*

Référence de publication: 2007054025/1183/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06168. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

**Target Asia Fund (Luxembourg), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 85.256.

La distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 avril 2007 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

T. Loechner-Ernst / F. Nilles

*Mandataire Commercial / Sous-Directeur Principal*

Référence de publication: 2007054026/1183/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06163. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

**Carlyle (Luxembourg) Participations 1 Sarl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.601.725,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 65.579.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARLYLE (LUXEMBOURG) PARTICIPATIONS 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007054031/2508/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06143. - Reçu 78 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

---

**Ici Paris XL (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 92.955.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale spéciale écrite des actionnaires*

Les actionnaires ont décidé de démissionner monsieur H.B.E. Witvoet comme administrateur de la société, à compter du 2 février 2007.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Fait le 2 février 2007.

Pour extrait conforme

M. Vercouteren

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007054180/597/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC05106. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

---

**Thimax S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 69.089.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIARE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007054314/657/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04505. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

---

**Nordev Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 87.495.

—  
Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007054406/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03209. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

---

**Industrial Partnership, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 73.500.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007054405/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05413. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070054769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

---

**West Air Conditioning S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 72.620.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007054403/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05427. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070054768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

---

**MFR Italy Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 67.311.

Le bilan au 31 mars 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007054402/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04716. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070054767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

---

**Abelia Concept Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 84.733.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 30 mars 2007*

L'Assemblée Générale ordinaire réunie extraordinairement de la société ABELIA CONCEPT GROUP S.A. a pris la résolution suivante:

L'Assemblée Générale décide de révoquer de son poste d'administrateur la société ACG ADMINISTRATION LIMITED, ayant son siège social à 16 New Street, GB - DY138UW Stourport On Severn Worcestershire.

Pour extrait conforme

Pour ABELIA CONCEPT GROUP S.A.

VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007054303/1427/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05386. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070054919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

---